

Première séance, mardi 6 novembre 2012

Présidence de M^{me} Gabrielle Bourguet, présidente

SOMMAIRE: Ouverture de la session. – Communications. – Projet de budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2013; entrée en matière générale; Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions; Direction de la santé et des affaires sociales; Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport; Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts; Direction de l'économie et de l'emploi. – Elections judiciaires.

Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 104 députés; absents: 6.

Sont absents avec justifications: MM. Urs Affolter, Christian Ducotterd, Marc-Antoine Gamba, Bruno Jendly, Patrice Jordan et Benoît Rey.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

La Présidente. J'ai le grand plaisir d'ouvrir cette session du mois de novembre 2012.

Communications

La Présidente. 1. Elections protocolaires – Mercredi matin se dérouleront les élections protocolaires. J'annoncerai les résultats dès 11 h 15 dans l'ordre suivant: 2^e vice-présidence du Grand Conseil, 1^{er} vice-présidence du Grand Conseil, présidence du Grand Conseil, présidence du Conseil d'Etat, présidence du Tribunal cantonal.

2. Apéritif – Un apéritif dînatoire en l'honneur des élus est organisé mercredi en fin de séance à l'Espace Jean Tinguley-Niki de Saint-Phalle. Vous y êtes toutes et tous cordialement invités.

3. Liens d'intérêts – Enfin je vous signale que le député doit rappeler ses liens d'intérêts lorsqu'il s'exprime devant le Grand Conseil. Il ne s'agit pas pour le député qui intervient de décliner systématiquement tous ses liens d'intérêts mais uniquement de rappeler l'intérêt qui l'unit à l'objet en délibération et sur lequel il s'exprime.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Projet de budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2013¹

Rapporteur général: **Bruno Boschung** (PDC-PBD/CVP-BDP, SE).

Commissaire: **Georges Godel, Directeur des finances.**

Entrée en matière générale

La Présidente. Information importante: afin de permettre une appréciation globale en présence du Conseil d'Etat in corpore, je vous rappelle que le Bureau a décidé que tout amendement doit être annoncé à l'occasion du débat d'entrée en matière. Je vous remercie de bien vouloir en prendre note.

Le Rapporteur général. Au nom de la Commission des finances et de gestion, j'ai le plaisir de vous présenter l'entrée en matière générale sur le budget 2013.

La Commission s'est réunie à sept reprises pour examiner le budget 2013. Chaque Direction a été visitée par les rapporteurs et ceux-ci ont obtenu toutes les explications et justifications demandées. Je tiens à remercier au nom de la Commission des finances et de gestion les membres du Conseil d'Etat et leurs collaboratrices et collaborateurs pour leur disponibilité et les réponses fournies lors des visites dans les Directions et lors des séances de la commission.

Les premiers débats au sujet du budget 2013 ont été déclenchés, cette année, déjà avant les vacances d'été, cela avec le communiqué de presse du 13 juillet 2012 du Conseil d'Etat, et plus particulièrement du ministre de finances, qui révélait dans ce message une image très préoccupante des perspectives financières 2013 à 2016. Ce cri d'alarme du ministre des finances, dont le but était de préparer le chemin difficile

¹ Le projet de budget fait l'objet d'une annexe au BGC, sous forme de brochure séparée.

pour le budget 2013 et d'ouvrir les yeux à tout le monde, n'est pas resté pas sans réactions. Beaucoup de gens – citoyens, politiciens communaux et cantonaux – et particulièrement aussi les membres de la Commission des finances et de gestion – ont entendu ce message. Celui-ci a aussi suscité de la surprise et provoqué bon nombre de questions, ceci en dépit du fait que l'ancien Directeur des finances avait annoncé la possibilité d'un tel scénario déjà depuis un moment. Notre canton, après toutes ces années positives, est-il effectivement devenu un cas d'assainissement sous l'angle financier? Faudra-t-il effectivement compter, sans des mesures structurales et douloureuses, avec un déficit cumulé de 1,9 milliard entre 2013 et 2016? Faut-il vraiment compter avec un frein important à la croissance des revenus? Faut-il reconnaître que les finances de notre canton se trouvent à une croisée des chemins?

Pour la Commission des finances et de gestion, il était important d'avoir des réponses à ces questions afin de gagner en clarté avant d'entamer les débats sur le budget 2013. Lors d'une séance extraordinaire le 26 septembre 2012, M. le Commissaire, accompagné du trésorier, nous a expliqué en détail et en toute transparence les raisons de son «cri d'alarme» au sujet des perspectives financières 2013 à 2016.

La Commission des finances et de gestion a pu constater et dû admettre que les craintes et le cri d'alarme du Conseil d'Etat sont tout à fait justifiés et qu'il est absolument nécessaire de prendre des mesures, déjà dans le cadre du budget 2013, si nous voulons respecter à l'avenir la règle de l'équilibre du compte de résultats exigé par la Constitution.

Avec cette introduction que je trouvais utile pour la compréhension générale, j'en arrive maintenant au vif du sujet, à savoir le projet du budget 2013.

Résultats généraux

Comptes de résultats: avec des charges de 3,203 milliards de francs et des revenus de 3,204 milliards de francs, le compte de résultats du projet de budget 2013 présente un excédent de revenus de 497 330 francs.

Compte des investissements: avec des dépenses de 206,5 millions de francs et des recettes de 51,5 millions de francs, le compte des investissements présente un excédent de dépenses de 155 millions. L'autofinancement est de 34,2 millions, ce qui représente un degré très bas de 22,1%.

Peut-être quelques commentaires à ce sujet:

- > la baisse marquante de ce taux est imputable en premier lieu au prélèvement extraordinaire sur la fortune, ce qui était nécessaire pour boucler le budget;
- > plusieurs chantiers importants arrivent en phase de réalisation;
- > l'accroissement démographique et le développement économique en matière de formation, de transports et de l'énergie requièrent aussi un développement des infrastructures de base.

Quelques mots sur l'*équilibre budgétaire*.

Dans son message, le Conseil d'Etat nous parle du déficit de 273,5 millions de francs que présentait le premier projet de budget 2013. Il a donc fallu trouver des chemins et des solutions pour éliminer ce déficit initial et réaliser finalement un bénéfice de 0,5 million de francs.

Pour y arriver le Conseil d'Etat a pris trois pistes:

1. La réduction des charges

Les charges ont été réduites de 154,4 millions de francs dans les domaines suivants: charges de personnel par réduction des 2/3 des demandes de nouveaux postes; charges de consommation par limitation stricte de toutes les dépenses courantes; charges d'amortissement par rééchelonnement du programme d'investissements; charges de transferts par plafonnement de la croissance, report de projets d'extension des prestations.

2. Les augmentations des revenus

Les revenus ont pu être augmentés de 119,6 millions de francs dans les domaines suivants: revenus fiscaux par renoncement à la baisse de 25 millions des impôts et la révision des prévisions fiscales; revenus des biens, taxes, etc. par une amélioration des prévisions; revenus des financements spéciaux par recours aux fonds et provisions, en particulier par un prélèvement de 10,7 millions sur le fonds d'infrastructures.

La 3^e piste, comme la 2^e, concerne des revenus, mais je l'ai mise à part.

3. Recours extraordinaire à la fortune par un prélèvement de 38 millions de francs sur la fortune non affectée.

La Commission des finances et de gestion admet que le chemin précité constituait le bon choix et il faut reconnaître que l'équilibre budgétaire, demandé par la Constitution, était

difficile à trouver sans ce recours extraordinaire à la fortune libre.

Développement des charges et des revenus

La croissance des charges et des revenus s'élève à 2,4%. A relever que la croissance des revenus ne s'élèverait qu'à la moitié de ce taux, donc à 1,2%, sans recours aux fonds et provisions et à la fortune libre.

Evolution du nombre de postes

Les charges de personnel augmentent de 17,9 millions de francs. A relever que les réseaux hospitaliers ne figurent dorénavant plus dans les comptes de l'Etat. Les charges totales du personnel représentent 47,4% des charges totales du compte des résultats. L'augmentation est de 1,5% entre le budget 2012 et le budget 2013. Ce taux de croissance est inférieur à la moyenne des derniers exercices budgétaires. Il résulte principalement de l'absence d'inflation et d'une réduction de la création des nouveaux postes. Les 101,07 nouveaux postes (+ 3 postes dans le pool) ont été créés particulièrement dans le secteur de l'enseignement, avec 62,32 postes, et dans le secteur de la sécurité, avec 16,75 nouveaux postes pour la police.

Les attributions aux financements spéciaux

Dans le cadre du budget 2013, il est prévu d'alimenter les fonds à hauteur de 38,9 millions de francs (contre 32,2 millions au budget 2012). Ces charges comptables concernent, d'un côté, les fonds traditionnels, comme par exemple les fonds de l'emploi, de l'énergie, de la culture, du sport, de la nouvelle politique régionale, d'autre part, des fonds mis en place nouvellement, comme celui relatif aux routes principales qui peut être alimenté plus fortement car lié à des recettes supplémentaires provenant de la Confédération. L'alimentation de ces fonds reste importante – ou devient même plus importante – pour les années prochaines afin d'avoir des moyens et des pots à disposition pour arriver à des budgets équilibrés.

Revenus

Si on constate une croissance modeste des charges, c'est surtout les revenus qui laissent augurer un développement moins positif pour les années suivantes. Dans le cadre du budget 2013, le taux des revenus fiscaux est dégressif avec la projection d'une baisse de 0,9%, soit une diminution de 10,2 millions par rapport au budget 2012.

Egalement projetés en dégression, les revenus provenant de la péréquation financière fédérale avec une baisse de 2,0%, soit une diminution de 9,4 millions.

Investissements

Au niveau des investissements bruts de 206,5 millions, il est à relever le montant prévu de 49,6 millions pour les routes cantonales et principales et des investissements pour la réalisation du réseau Polycom ainsi que le cofinancement de la transformation de l'Hôpital de Meyriez.

Conclusion

Arriver finalement à un projet de budget 2013 équilibré – avec le bémol du prélèvement de 38 millions sur la fortune libre – n'était donc pas facile, mais la Commission des finances et de gestion a pu constater et reconnaître que toutes les Directions et services ont fourni des efforts dans cet exercice budgétaire difficile. Le principe de la symétrie des sacrifices, parfois douloureux, a été bien appliqué.

En allemand, un proverbe dit: «*Eine Schwalbe macht noch keinen Frühling*». en d'autres termes: trouver une solution pour le budget 2013 est honorable mais ne suffit pas pour notre avenir! Comme relevé au début de cette intervention, la Commission des finances et de gestion partage l'avis du Conseil d'Etat que notre canton se trouve à une croisée des chemins sous l'angle financier. Des solutions plus structurelles doivent être trouvées pour assurer le respect du mandat constitutionnel pour les années futures et assainir durablement les finances cantonales; il est impossible de sortir chaque année plusieurs millions de francs de la fortune libre!

Avec ces considérations et au nom de la Commission des finances et de gestion, je vous invite, M^{mes} et MM. les Députés, à accepter l'entrée en matière sur le budget de l'Etat pour l'exercice 2013.

Le Commissaire. M. le Rapporteur général ayant déjà présenté exhaustivement la situation chiffrée du budget 2013, je renonce à mettre en exergue ses points saillants, importants, déjà développés. Je remercie le rapporteur général pour son rapport très complet, détaillé et très précis.

Pour Fribourg, comme pour la plupart des cantons suisses, l'établissement du budget 2013 s'est avéré être un véritable casse-tête, d'où – comme l'a relevé le rapporteur général – un cri d'alarme pendant l'été. Vous le savez, de nombreuses collectivités publiques ont été confrontées à la même problématique d'un fléchissement marqué de leurs recettes, en premier lieu de la fiscalité. Comme dans le même temps, la pression des besoins ne fléchissait pas, le retour dans les chiffres rouges était malheureusement inéluctable. Il faut le dire, la Direction des finances n'a pas été surprise par cette brusque

détérioration de la situation, qui avait déjà été annoncée lors de l'actualisation du dernier plan financier et à l'occasion du budget 2012. Compte tenu notamment du recul des revenus, le respect de l'exigence constitutionnelle de l'équilibre devenait un exercice difficile. Le défi a pu être relevé pour l'exercice 2013 grâce à un prélèvement sur la fortune. Existait-il, dans l'immédiat, une autre alternative soutenable? Nous ne le croyons pas et la voie choisie nous paraît parfaitement défendable sous l'angle d'une saine gestion des finances. Le Conseil d'Etat constate d'ailleurs, avec satisfaction, que la Commission des finances et de gestion n'a pas remis en question cette approche.

En premier lieu, il aurait été tout de même tout à fait illusoire d'envisager augmenter les impôts pour combler le déficit restant. Evidemment, une telle proposition, et pour autant d'abord qu'elle franchisse le cap du Grand Conseil, aurait certainement été balayée par voie de référendum et on se serait retrouvé évidemment à la case départ.

Autre possibilité, restreindre encore davantage les prestations fournies. Mais, en quelques jours, trouver quelque 40 millions de francs d'économie, après l'effort consenti par les Directions au cours des lectures budgétaires, n'était guère concevable. Il suffit de rappeler à cet égard que le déficit initial 2013 se situait à quelque 275 millions de francs, ceci, je le rappelle, après avoir annoncé en mai des comptes 2011 avec un bénéfice de 144,9 millions de francs! Ensuite, est-il vraiment inapproprié de recourir à la fortune et de puiser dans le bas de laine pour faire face à d'importantes difficultés financières, comme le font d'ailleurs parfois les ménages ou les particuliers? Le Conseil d'Etat a estimé que, compte tenu des circonstances, une telle opération se justifiait. Au demeurant, il convient de relever que d'autres cantons ont également retenu une solution similaire pour boucler leur budget 2013. C'est en particulier le cas du canton de Saint-Gall dont la situation financière et la législation sur les finances sont proches de celles de Fribourg. Par contre, il faut insister sur le fait que l'on ne saurait s'installer dans une situation où, année après année, le bouclage du budget s'opère grâce à des expédients. Il faut souligner le caractère ponctuel et exceptionnel que doivent avoir ces prélèvements sur la réserve constituée. C'est dire que très rapidement ceux-ci doivent être relayés par un dispositif durable pour combler les déficits.

Eu égard à la nature structurelle du déséquilibre financier des années à venir, la nécessité et l'urgence de l'établissement d'un programme d'assainissement s'en trouvent fortement renforcées. Cette tâche, le Conseil d'Etat entend la mener dans les meilleurs délais de telle sorte que les mesures rete-

nues produisent leurs premiers effets dès le budget 2014. Il a d'ores et déjà agendé des séances dans ce but. Il va sans dire que le gouvernement aura besoin et compte bien sûr avoir un appui sans faille du Grand Conseil et de ses représentants dans cette démarche difficile et délicate.

Pour terminer, vous me permettez encore de remercier le travail important, fouillé et très constructif réalisé par la Commission des finances et de gestion. Au nom du Conseil d'Etat, je vous invite à accepter l'entrée en matière sur ce budget 2013.

Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV). Le parti démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a pris connaissance du budget 2013 et en particulier de la difficulté rencontrée par le gouvernement à respecter l'équilibre exigé par la Constitution cantonale. Nous approuvons la démarche choisie et les mesures préconisées. Cette situation confirme la tendance à la baisse des revenus, déjà visible dans le budget 2012. La fragilisation de la santé financière de notre canton conduira inévitablement à des mesures d'économie durant cette législature. Nous attendons donc des explications et des propositions de l'exécutif cantonal déjà, si possible, à l'occasion de la présentation de son programme de législature.

Une analyse plus approfondie dévoile que la principale difficulté tient à la baisse des revenus de la péréquation financière intercantonale, à la part cantonale diminuante aux bénéfices de la BNS et à une baisse de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales. Ces trois sources de recettes dépendent évidemment d'une situation, notamment conjoncturelle, qui dépasse largement la compétence de notre canton. Heureusement, nous avons constitué des réserves durant les bonnes années et le recours à ces fonds est évidemment totalement justifié. La situation économique s'est détériorée pour les entreprises exportatrices. En revanche, le marché intérieur paraît plutôt bien résister. Toutefois, l'économie formant un tout, les tendances négatives se répercuteront tôt ou tard aussi sur les branches traditionnelles de l'économie fribourgeoise. La crise du franc fort et la situation économique de l'Union européenne, de l'Allemagne en particulier, ne laissent malheureusement aucun espoir de reprise dans le court terme.

Dans ce contexte économique plus difficile, nous saluons l'augmentation des investissements nets à 155 millions de francs contre environ 120 pour le budget 2012. L'exécutif apporte ainsi son aide à la demande intérieure et renforce notre capacité de résistance. Nous sommes conscients que cette augmentation coïncide avec la mise en œuvre de chantiers importants. L'évolution démographique nous oblige aussi à fournir un tel effort. Nous saluons la maîtrise des

dépenses liées au personnel puisque la progression budgétée n'est que de 1,5% contre 3,2 pour le budget 2012 et surtout contre une moyenne de 4,5% pour les budgets des années antérieures.

Si les recettes et la baisse des recettes suscitent l'attention de notre groupe, certaines dépenses soulèvent l'étonnement. Nous avons pris connaissance avec inquiétude des coûts engendrés par la gestion du HFR. Pour la première fois, les chiffres globaux du HFR ne sont plus incorporés dans le budget. Toutefois, notre budget est tout de même touché par un montant dit transitoire, selon mes calculs, d'environ 30 millions de francs, non justifié. C'est énorme et évidemment inacceptable! Nous attendons des explications et surtout une proposition de correction pour les prochaines années. Le programme de législature et le plan financier devront évidemment nous éclairer sur ce point.

Sur le fond, et pour revenir aux mesures proposées pour résorber le déficit initial, notre groupe prend note, pour la deuxième année consécutive, de la volonté du gouvernement de ne pas procéder à une baisse d'impôt telle que l'avait décidée le Grand Conseil. Le Conseil d'Etat applique ainsi le principe d'une baisse uniquement selon la capacité financière du canton. Nous l'acceptons mais ne renonçons pas à une telle possibilité. En effet, de 2002 à 2011, les recettes fiscales ont dépassé les espérances de rentrées budgétées de plus de 400 millions. Durant la même période, l'ensemble des baisses fiscales consenties n'a été que d'environ 150 millions. Les 250 millions restants ont donc accru la fortune. Nous notons que les personnes morales, durant cette période, n'ont connu qu'une baisse d'environ 20 millions, le reste étant au profit des personnes physiques. Si pour le budget 2013, les recettes fiscales des entreprises baissent alors qu'elles n'ont que peu profité des allègements fiscaux, les recettes de l'imposition des personnes physiques, elles, ne baissent pratiquement pas. La concurrence fiscale intercantonale va prochainement fortement se durcir. L'attrait de cantons, comme Genève, Neuchâtel ou Zurich, va encore s'accroître et notre canton doit absolument conserver une capacité de réaction. Les baisses fiscales de la dernière décennie ne sont évidemment en rien responsables de la péjoration actuelle des recettes fiscales, essentiellement conjoncturelle.

Dans ce contexte, un recours à la fortune non affectée de 38 millions est donc acceptable. Il est vrai toutefois qu'il ne devrait pas se répéter. Notre fortune doit servir au développement du canton, à des investissements d'infrastructures et de formation notamment.

Enfin, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique accepte l'entrée en matière du budget 2013, tout en remerciant le gouvernement pour son analyse prudente et ses propositions courageuses. Nous le soutenons dans sa démarche.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Die Sozialdemokratische Fraktion stimmt für Eintreten für das vorliegende Budget 2013. Der Staatsrat präsentiert uns einen Voranschlag mit einem Ertragsüberschuss von einer halben Million Franken in der Erfolgsrechnung. Das Nettoinvestitionsvolumen beträgt 155 Millionen Franken und ist somit um rund 35 Millionen Franken höher als im Budget 2012. Um der Kantonsverfassung gerecht zu werden und einen ausgeglichenen Voranschlag zu präsentieren, musste auf eine Eigenkapitalentnahme im Umfang von 38 Millionen Franken zurück gegriffen werden. Die Sozialdemokratische Fraktion ist mit dieser Entnahme aus dem Eigenkapital für das Budget 2013 einverstanden. Wir sind uns aber auch bewusst, dass das eine Ausnahme bilden muss und nicht zur Regel werden darf. Auch hat der Staatsrat auf bestehende Rückstellungen und Fonds zurückgegriffen, insbesondere wurden erstmals 10,7 Millionen Franken aus dem Infrastrukturfonds entnommen. Die Entwicklungskurve der nicht zweckgebundenen Mittel sinkt 2013 deutlich. Die Erträge aus den Kantonssteuern und dem eidgenössischen Finanzausgleichsmechanismus gehen um knapp 20 Millionen Franken zurück.

Diese Trendwende ist die Hauptursache des Budgeteinbruchs 2013 und auch der Grund für den Verzicht auf die geplante Steuersenkung im Umfang von 25 Millionen Franken. Genau diese linearen Steuersenkungen, die vor allem den Reichen des Kantons zugutekamen und nicht dem Mittelstand und den Familien, sind für mich der Grund, weshalb dem Kanton und auch den Gemeinden die nötigen Mittel fehlen, um die erforderlichen Dienstleistungen zu erbringen. Auch müssen viele Projekte zurück verschoben werden, weil das Geld fehlt, wie zum Beispiel der Bau eines Schwimmbades oder das Projekt Senior+, welches seit einiger Zeit in Bearbeitung ist, bei dem aber leider immer noch keine konkreten Massnahmen getroffen oder verwirklicht wurden. Durch die von der bürgerlichen Seite immer wieder geforderten und durchgewunkenen linearen Steuersenkungen wird die Entwicklung des Kantons gebremst. Denn nicht nur tiefe Steuern machen die Attraktivität eines Standortes eines Kantons aus, sondern auch eine gute Infrastruktur und eine gute Lebensqualität.

Beim Personalaufwand wurden nur ein Drittel der beantragten Stellen bewilligt. Von den rund 104 neuen Stellen, die geschaffen werden oder wurden, entfallen rund 62 auf das

Bildungswesen und 17 auf den Personalbestand der Polizei. Für mich ist diese Politik sehr bedenklich und nicht verantwortungsbewusst. Der Staat als Arbeitgeber hat eine Verantwortung wahr zu nehmen. Es kann und darf nicht sein, dass immer mehr Staatsangestellte krank werden, an einem Burnout leiden, weil sie überbelastet sind. Dies trifft auf verschiedene Sektoren zu, wie im Gesundheitswesen, den Anstalten von Bellechasse, im Bildungswesen, bei der Polizei, den Friedensgerichten, dem Jugendamt und und und. Die erforderlichen neuen Stellen nicht zu schaffen ist eine kurzsichtige Politik und zeugt nicht von Verantwortungsbewusstsein.

Beim Personal sparen, aber bei der Informatik mit vollen Händen ausgeben! Es ist schon erstaunlich, wie viele Millionen Franken der Staat in die Informatik der einzelnen Departemente, ins SITel und in externe Firmen steckt. Dies löst ein ungutes Gefühl aus, denn alle sind Experten, aber den Überblick hat fast niemand. Schauen wir nur beim SITel, wo die Ausgaben an externe Firmen um 40 Prozent gegenüber der Rechnung 2011 steigen, von 4 Millionen Franken auf 7 Millionen Franken. Das ist enorm viel und mir fehlen stichhaltige Argumente für diese Erhöhung. Es erweckt den Eindruck, dass im Kanton Freiburg die Informatik eine goldene Kuh ist und das Personal, die Staatsangestellten, die schwarzen Schafe.

Noch ein Wort zu den verschiedenen Fonds, Rückstellungen und Reserven. In den letzten Jahren hat der Staatsrat – wenn die Rechnung positiv war – verschiedene Reserven, Rückstellungen und Einlagen in Fonds getätigt. Wir haben eine Rückstellung von 55 Millionen Franken, falls weniger Geld von der Nationalbank ausbezahlt wird. Dies ist jetzt der Fall. Wieso brauchen wir diese Rückstellung nicht?

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Le communiqué de presse du Conseil d'Etat relatif aux difficultés financières du canton, diffusé cet été, a résonné comme un coup de tonnerre dans le landernau politique. Les années de vaches maigres vont succéder aux années de vaches grasses. Ou comment passer des comptes 2011 dégageant un excédent de revenus de 145 millions avant provisions et affectation aux réserves à un budget 2013 présentant un déficit de près de 50 millions avant prélèvement sur la fortune et dans les fonds de réserve. Comment un écart de près de 200 millions, abstraction faite des éléments extraordinaires, est possible en deux ans seulement? L'explication donnée par le Conseil d'Etat repose essentiellement sur la chute des revenus. Par rapport aux comptes 2011, la diminution des recettes fiscales se chiffre à 13 millions, la réduction de la participation de la BNS à 34 millions, la

diminution de la péréquation financière à 23 millions. Mais ces baisses de revenus font 70 millions, pas encore 200.

Pourtant, une analyse plus fine de l'évolution des revenus démontre l'extraordinaire progression des recettes fiscales ces dix dernières années dans le canton de Fribourg et cela malgré les baisses d'impôt que nous avons votées, avec raison, dans ce Parlement. L'impôt sur le bénéfice des personnes morales, qui est désigné comme le grand coupable de ce budget 2013, est pourtant passé de 48 millions de recettes en 2002 à 108 millions au budget 2013. Il était même à 125 millions au budget 2012, soit une progression de 260% en dix ans. Dans une moindre mesure, l'impôt sur le revenu des personnes physiques passait de 535 millions en 2002 à 693 millions au budget 2013, soit une progression de 30% malgré 180 millions de baisses d'impôt. Ces progressions extraordinaires des recettes fiscales ne sont pas à mettre au crédit de notre démographie galopante puisque, dans ce domaine-là, le flux migratoire est largement pénalisant pour le canton. En effet, 30% des nouveaux habitants ne paient pas d'impôts alors que parmi les habitants qui quittent le canton, 85% d'entre eux sont des contributeurs fiscaux. Tous ces chiffres pour dire que le retournement de la situation est à regarder aussi, si ce n'est d'abord, au niveau des charges. La nouvelle Constitution cantonale, acceptée en votation populaire, j'en conviens, avec toutes ses nouvelles prestations, nous coûte des dizaines de millions. On a, depuis, multiplié les prestations, ouvert de nouveaux services. Et c'est sans compter sur les innombrables lois qu'on s'empresse de voter sans réfléchir aux conséquences financières à long terme! Tous ces nouveaux services et nouvelles prestations induisent une croissance exponentielle des équivalents plein-temps. Encore une fois, ce sont la santé et la prévoyance sociale qui contribuent pour une large part à l'évolution inquiétante de ces charges.

Mais, à côté des grandes tendances structurelles, sur lesquelles le Conseil d'Etat ne pourra faire l'impasse d'une réflexion de fond, il y a aussi toutes ces «petites» dépenses qui s'apparentent plus à du gaspillage. Prises individuellement, elles paraissent toujours anecdotiques mais elles n'en démontrent pas moins que parfois l'argent du contribuable est jeté par les fenêtres. A la lecture détaillée du budget, on retrouve ici 3 équivalents plein-temps perdus dans un «pool» à la disposition du Conseil d'Etat. Là, ce sont 250 000 francs pour un projet bien flou de promotion de l'image du canton. Plus loin, ce sont des subsides en dizaines de milliers de francs versés à un organisme dont les actions se résument à contester systématiquement en justice les décisions administratives. Et je ne parle pas de la subvention de 150 000 francs au Belluard Festival dont vous avez tous eu connaissance du type de spectacles qui y est montré. Tous ces exemples pour

vous dire que tant que nous retrouverons ce type de dépenses au budget, jamais le groupe de l'Union démocratique du centre n'entrera en matière sur une augmentation des impôts et des taxes. N'ayez pas l'ombre d'un doute à ce sujet!

En définitive, le budget 2013 boucle de manière équilibrée grâce à un prélèvement sur la fortune de 38 millions. Le groupe de l'Union démocratique du centre est d'avis que cette opération doit être considérée comme tout à fait exceptionnelle et qu'elle ne doit nullement se reproduire dans les budgets futurs.

Conscient qu'on ne fait pas virer de bord un bateau tel que le budget cantonal en quelques semaines dans le cadre de sa préparation, le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte avec satisfaction de la volonté du Conseil d'Etat d'entreprendre sans tarder un programme de mesures structurelles dont les premiers effets devront se faire sentir dès le budget 2014. Néanmoins, et sans vouloir empiéter sur les compétences du Conseil d'Etat, le groupe de l'Union démocratique du centre souhaiterait que les députés soient associés d'une manière ou d'une autre à ce processus, peut-être par l'intermédiaire de la Commission des finances et de gestion.

Un dernier mot concernant les investissements: ceux-ci vont se chiffrer à 155 millions nets en 2013. Un tel niveau d'investissements génère une insuffisance de financement de plus de 120 millions. A ce rythme-là, la fortune nette du canton sera complètement utilisée en deux ou trois ans. Cela signifie qu'à partir de 2015, nous devons recommencer à faire des dettes. En moins de dix ans, la fortune issue de la vente de l'or de la BNS aura été liquidée. Par conséquent, nous demandons aussi une reconsidération des projets d'investissements futurs en reportant à des jours meilleurs des investissements qui ne seraient pas absolument indispensables. Ces reports d'investissements ne porteraient pas outre mesure à conséquence sur le plan économique dès lors que nous ne sommes pas dans une situation qui demande à ce que l'Etat soutienne la croissance par une politique active d'investissements. Il s'agira par conséquent de faire aussi des choix sur les investissements futurs.

Avec ces considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre entre en matière sur ce budget 2013.

Brodard Claude (PLR/FDP, SA). Le groupe libéral-radical a examiné attentivement et en détail les budgets de fonctionnement et d'investissements 2013.

En préambule, notre groupe s'interroge sur le déficit budgétaire initial de près de 270 millions qui avait fait l'objet d'une information médiatique. Comment expliquer que, par la suite, on puisse renoncer à plus de 200 nouveaux postes de travail et que l'on puisse amincir les charges de consommation pour plus de 33 millions? Nous demandons au Conseil d'Etat et à toutes les Directions de procéder à l'avenir à des prévisions budgétaires plus rigoureuses et mesurées. Ce n'est qu'en agissant de la sorte que l'on pourra pérenniser nos finances cantonales et améliorer la sérénité des débats publics.

Mais revenons au budget de fonctionnement 2013 qui boucle avec un léger excédent de revenus de l'ordre de 500 000 francs. Bien que le budget en question réponde aux exigences constitutionnelles et légales, notre groupe relève les éléments suivants. Les dépenses de fonctionnement de 3,204 milliards, en progression de 75 millions par rapport au budget 2012, continuent de s'amplifier année après année à un rythme soutenu. Certes, notre population augmente mais nous nous devons de rester vigilants en la matière. Avec 104 nouveaux postes, l'accroissement des équivalents plein-temps est important. Relevons qu'en 2008, l'Etat employait 9356 équivalents plein-temps contre 10 500 aujourd'hui, en tenant compte de l'effectif des réseaux hospitaliers. Plus de 1000 nouveaux postes en l'espace de 5 ans! Il est donc faux d'affirmer que les légères baisses fiscales pratiquées ces dernières années ont engendré des coupes dans les prestations de l'Etat. Bien au contraire, nous estimons que les prestations publiques ne cessent d'augmenter. Au niveau des amortissements du patrimoine, il y a lieu de souligner une hausse des charges de 7 millions environ, en raison des investissements importants réalisés ou à entreprendre. Dans ce cadre-là, il y a lieu de s'attendre à la même tendance pour les budgets futurs. Enfin, l'évolution des charges, dites de transfert, nous interpelle puisqu'elles progressent de plus de 45 millions. Cette orientation démontre un soutien important en faveur de plusieurs domaines à caractère social ou d'assistance, comme l'enseignement spécialisé, la lutte contre le chômage, l'aide sociale ou les crèches. Sans vouloir remettre en question le bien-fondé de ces options, nous pensons qu'en raison de la diminution des produits de fonctionnement, un réexamen attentif des besoins doit avoir lieu. S'agissant de l'analyse du domaine hospitalier, sous l'angle financier et politique, nous y reviendrons dans l'examen de détail de la Direction concernée.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, quelques constatations s'imposent.

En raison d'une détérioration attendue de la situation économique de nos sociétés, l'impôt sur le bénéfice des personnes morales a dû être revu à la baisse à hauteur de 17 millions. D'une façon générale, même si les conditions cadres pour nos entreprises restent aujourd'hui bonnes, nous saluons la prudence affichée dans le cadre de cette évaluation.

La fiscalité des personnes physiques demeure stable par rapport à l'exercice précédent mais est en hausse en comparaison des comptes 2011; il nous paraît important de le rappeler.

Notre part attendue dans le cadre de la péréquation financière fédérale est réduite de plus de 9 millions par rapport au budget 2012, comme cela a déjà été dit.

En raison du tassement des produits de fonctionnement dans leur ensemble mais surtout de l'évolution des charges, un prélèvement sur la fortune libre et non affectée à hauteur de 38 millions est inscrit pour équilibrer le budget. A ce sujet, nous rappelons que cette fortune libre a pu être accumulée durant les années de vaches grasses, ceci tout en fournissant des prestations de qualité à tous les Fribourgeois. Dans ce contexte-là, le recours aux dites réserves est aujourd'hui naturel et peut être admis à titre exceptionnel. Cependant, l'Etat se doit de revoir toutes ses dépenses et d'adapter son train de vie à la nouvelle situation. Nous invitons donc notre exécutif à préparer sans attendre un programme d'assainissement et de redressement de nos finances. A ce sujet, nous estimons que l'Etat pourra continuer à assurer toutes les prestations nécessaires pour sa population, ceci sans augmenter la fiscalité de ses contribuables, déjà une des plus lourdes de Suisse. Nous sommes certains que des mesures d'économie sont possibles, chaque dépense devant être examinée sous l'angle de l'utilité, de la rationalité et de l'efficacité.

Enfin, deux mots sur le budget d'investissements prévoyant des investissements bruts de 206 millions, nets de 155 millions, en hausse de 34 millions par rapport à 2012. Le programme d'investissements est certes très soutenu. C'est à l'image de l'accroissement de notre population générant un besoin de nouvelles infrastructures, notamment en termes de mobilité et d'enseignement. Notre groupe juge nécessaire les investissements inscrits au budget. Nous relevons toutefois qu'en raison de la faible capacité d'autofinancement, un montant de l'ordre de 120 millions devra être financé à l'aide de la fortune disponible.

C'est avec ces considérations que le groupe libéral-radical accepte l'entrée en matière.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). Lorsqu'on est le député balai de la course de prise de parole, on a la chance de visionner le peloton et c'est parfois fort intéressant.

En juillet de cette année, le commissaire du Gouvernement responsable des finances tirait une salve d'avertissements suite aux premières projections du budget 2013. On nous prédisait un «vent de tempête» financier auquel nous n'étions plus habitués depuis plusieurs années, du moins pour celles et ceux d'entre nous qui assument leur deuxième, voire leur troisième mandat dans cette salle. Fort heureusement, à la lecture du budget qui nous est soumis aujourd'hui, on tient le cap.

L'exercice a été périlleux certainement, mais il doit être salubre. A ce titre, le Conseil d'Etat a choisi la voie de la prudence en optant pour le lancement d'un plan de mesures structurelles que nous ne pouvons qu'approuver. L'Etat de Fribourg a des réserves et c'est à bon escient que ces dernières viennent, semble-t-il, équilibrer, pour la seconde fois il est vrai – en 2011 on s'était donc servi pour un montant de 10 millions – un budget de plus en plus gourmand. L'honneur est sauf, la Constitution est respectée. Avec quelque 886 millions de fortune à la fin 2011, dont un tiers n'a pas d'affectation, le budget 2013 a pu compter sur ses ballasts pour se maintenir à flots. Oui, mais pour combien de temps? Les revenus et les charges augmentent de manière semblable de 2,4% et déboulent sur un bénéfice dont le montant est presque symbolique pour un canton: 497 330 francs. Le Conseil d'Etat a certes réduit la voilure en diminuant les charges de 150 millions, en faisant émerger 124 millions supplémentaires dans les revenus, dont 38 millions sortis du bas de laine.

Quant aux promesses rendant certains députés joyeux, les réductions fiscales pour ne pas les citer, eh bien elles devraient attendre. A l'évidence, le Conseil d'Etat a dû resserrer les boulons et donc faire un choix sur les multiples demandes, notamment en personnel, émanant des diverses Directions. Ajoutons à cela la prise d'autres décisions relatives au report de plusieurs projets, comme celui des urgences hospitalières, semble-t-il, de la promotion agricole, de la promotion de la santé et du développement durable qui sont momentanément mis de côté. Je dis «momentanément» car si la rigueur budgétaire est de mise en ces temps d'austérité, il faut se redonner les moyens de prendre le taureau par les cornes pour cercler le défi N° 1 de ce canton, soit sa croissance démographique. Maintenir le niveau des investissements comme le fait le Gouvernement pour 2013 est donc une démarche nécessaire. Encore faut-il viser sur la bonne cible. Là, plusieurs avis pourraient se partager selon ses sensibilités, son degré de clairvoyance et de compétences

face à la planification de l'avenir de ce canton. Fribourg, c'est 1670 km² du territoire suisse qui en compte 41 280. Alors, Mesdames et Messieurs, quo vadis Fribourg?

Gère-t-on véritablement la croissance de ce canton? Certes, il ne faut pas peindre le diable sur la muraille car le scénario budgétaire 2013 est essentiellement lié à des turbulences d'ordre conjoncturel, avec un ralentissement de l'économie péjorant la fiscalité. Notre économie, principalement constituée de PME, passe sous le joug du franc fort malgré tout. Notre canton, quant à lui, semble résister, aidé en cela par des taux d'intérêts qui sont très bas, liés aussi à une inflation presque imperceptible. Seulement voilà, Fribourg se trouve, comme la Suisse, au cœur d'une Europe en difficulté financière récurrente depuis quelques temps déjà. La morosité économique du vieux continent serait-elle contagieuse? Certains signes sembleraient confirmer cette hypothèse pour laquelle il n'est pas nécessaire d'être devin. Pour couronner le tout, il faut accuser réception des conséquences de plusieurs décisions fédérales mises en application sans consultation des cantons. Le budget 2013, tel que présenté, a donc été compressé sur toutes les coutures, semble-t-il, et oblige à la réflexion. Je n'ai manifestement pas voulu reprendre la foule des chiffres étalés dans le pavé de 394 pages que chacune et chacun d'entre nous a pu lire et que les représentants des différents groupes ont largement commentées. Tout en espérant aussi que la solidarité confédérale ne s'effrite pas. C'est ce qui pourrait arriver de la part des principaux pourvoyeurs de la RPT en réponse aux allègements fiscaux de certains.

Le groupe Alliance centre gauche, dans sa grande majorité, acceptera l'entrée en matière de ce budget 2013.

Schorderet Gilles (UDC/SVP, SC). J'ai juste une réaction par rapport aux propos de notre collègue M^{me} Krattinger, qui s'inquiète de la santé des employés de l'Etat, qui tomberaient malades suite à une surcharge de travail. Je sais qu'il y a par exemple à l'Etat de Fribourg, au Service des forêts, un chef de secteur qui prend six mois de congé sabbatique. Je pose la question: qui va faire son travail? On me répond: eh bien on le répartit sur les autres. Alors pour moi, soit il y a trop de personnel au service de l'Etat, soit il est normal que les employés tombent malades parce qu'ils doivent se répartir le travail d'une personne qui prend six mois de congé sabbatique. Voilà juste cette réaction.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Si nous suivons de près les informations qui nous parviennent de l'ensemble de l'Europe et du monde, nous sommes obligés de constater que l'atmosphère n'est guère au beau fixe. Des pays entiers se battent avec leurs finances, des dettes colossales sont au rendez-vous,

les licenciements se multiplient, les seuils de pauvreté sont monnaie courante. Chez nous, les premiers effets se font sentir avec la démographie qui s'accélère; dans le secteur public les besoins deviennent une actualité que l'on ne peut évacuer d'une baguette magique. Il y a des secteurs prioritaires que l'on ne pourra que privilégier. Le commun des mortels a besoin d'une culture, d'une éducation nécessaire à son futur, de santé, de sécurité et bien-entendu de manger, de se nourrir. Ces secteurs essentiels sont absolument vitaux. Mais, et c'est là que je formule, à mon âge, quelques observations: notre Etat ne vit-il pas aujourd'hui au-dessus de ses moyens? Je n'ai en tous les cas pas la moindre des envies, et je ne l'ai jamais eue, de toucher aux salaires de nos nombreux et laborieux fonctionnaires de notre Etat. Mais dans certains secteurs, ne pourrait-on pas avoir une certaine retenue dans l'engagement de nouveaux collaborateurs? Il y a des services où l'inflation en matière d'embauche doit être absolument maîtrisée. Je cite brièvement, sans leur en vouloir, quelques exemples:

On pousse des cris d'orfraie lorsque le monde agricole se voit attribuer deux fois 90 000 francs pour les dégâts de la faune, mais on s'accommode très facilement de 1,6 million, plus encore 50 000 francs, pour «frais spéciaux» de nos gardes-faune. A-t-on vraiment besoin d'une telle cohorte? Seize dans ce canton! Le canton le plus important de Suisse romande: on voit des mammoths, des dinosaures partout (*rires*). Le monde agricole a été soumis à des contraintes exceptionnelles. Les produits n'ont plus aucune valeur chez nous. Il faut aujourd'hui accentuer la mise en place de fleurs, de jachères de toute sorte, de réseaux de tout genre, et pour cela, une cohorte encore une fois de contrôleurs qui déambule dans nos campagnes à la recherche de la moindre faute, comptabilisant les petites renoncules, les orties royales, les faux persils. Combien nous coûte ce monde dont le stress n'est pas la maladie prioritaire (*rires*)? La démographie est là. Je ne vous en veux pas M^{me} Garnier, la démographie est là, les priorités que j'ai citées sont pour moi inattaquables. Mais n'oublions pas qu'une grande majorité de nos concitoyens tire le diable par la queue; les années qui pointent seront encore plus difficiles. Prenons garde! Les fossés se creusent toujours plus béants, mais vous avez eu connaissance des indignés, ils sont là, à la porte! Evitons qu'un jour nous y soyons confrontés.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). J'ai compris et je partage les considérations qui ont précédé. Je les soutiens mais j'ai un constat qui me poursuit un peu et, même s'il complique encore les choses, je vais le faire. Je comprends que notre croissance démographique exceptionnelle doit être associée à une responsabilité exceptionnelle de maîtriser les impacts

et les conséquences de cette croissance-là. Nous contribuons au-dessus de la moyenne suisse aux déséquilibres environnementaux naturels et climatiques et on ne peut pas seulement s'enorgueillir de croissance démographique sans être responsables pour maîtriser les conséquences de cette croissance-là. En matière d'aménagement du territoire, on est quand même un peu en train de perdre le contrôle de notre développement. Le déversement de la croissance des autres se fait chez nous, ce qui fait que la nature du développement démographique, sa localisation et son rythme ne dépendent pas tellement de ce canton dans lequel on peut encore, trop souvent, faire un petit peu ce qu'on veut n'importe où.

Au fond, si l'équilibre des comptes est évidemment important – c'est indubitable et incontournable – il faut ajouter un autre équilibre entre la croissance et ses impacts et la manière dont on maîtrise ces impacts-là. Et là on doit faire attention dans le sens où on risque, comme dans beaucoup d'autres domaines quand on retarde l'échéance, de transférer à des générations futures des déséquilibres de plus en plus importants, qui vont se rattraper ensuite par des besoins de rattrapages conséquents. On a beaucoup parlé de développement ici c'est vrai, mais on a oublié le terme, vous m'excusez, même s'il est galvaudé, de durable. Il ne suffit pas seulement de se développer, il faut le faire encore en maîtrisant les conséquences.

Qu'est-ce que je vois dans le budget 2013 pour assumer cette responsabilité? En matière de stratégie, je vois une stratégie d'accompagnement à la croissance. On doit faire face à des goulets d'étranglement, on doit y répondre c'est sûr, mais aucun élément qui permette, par une stratégie complémentaire, de réduire les impacts de la croissance démographique, d'infléchir et de réorienter ces conséquences. Il ne faut pas seulement, vous me permettez l'expression, se gargariser des termes «développement durable», il faut l'appliquer dans la pratique aussi. La réalité va nous rattraper tôt ou tard et le réchauffement climatique est là pour nous le rappeler. Je n'ai pas trouvé dans les chiffres non plus de données encourageantes. Les quelques petits projets de la stratégie de développement durable que nous avons approuvés ici ont disparu, à une ou deux exceptions près, et le fonds de 2,5 millions qui avait été réservé n'a pas été mobilisé. Peut-être qu'on essaie de le tirer comme une chiclette pour qu'il dure encore 4 ou 5 ans, ce à quoi je m'oppose déjà maintenant. Là-aussi, si vous me permettez l'expression, les carottes sont cuites pour 2013 semble-t-il, ce qui fait qu'il ne me reste pas beaucoup d'autres options que de proposer le renvoi et de voter le renvoi du budget. Je ne vais pas m'arrêter là pour faire trois ou quatre propositions concrètes pour l'année suivante, ma proposition étant plutôt un signal d'avertissement au Conseil d'Etat

qu'une objection de fond. On a besoin d'une stratégie pour compléter le développement avec la mitigation et la réduction des impacts sur l'environnement et le réchauffement climatique. On a besoin d'assigner des ressources dans le domaine de la transition énergétique, absolument de manière impérative, de la mobilité durable et de l'emploi, surtout pour les jeunes, les trois domaines qui souffrent le plus en raison de la croissance démographique. Et puis, si vous pouviez nous faire le plaisir de mettre en évidence dans la formulation du budget ces éléments-là de manière à rendre plus facile notre tâche de haute surveillance.

La Présidente. M. Thévoz, est-ce que vous faites une proposition formelle de renvoi du budget?

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). Oui.

Le Rapporteur général. Ich möchte ganz kurz auf einige Voten zu sprechen kommen und nehme zur Kenntnis, dass das Eintreten nicht bestritten ist. Kollege Thévoz hat die Rückweisung beantragt, über die in einer zweiten Phase abgestimmt wird.

Zuerst zur Äusserung von Herrn Siggen, im Namen der Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei. Er hat sich zu Recht Gedanken zu den Spitalkosten gemacht, die unser Budget nach wie vor stark belasten. Wie wir wissen, sind immer noch Übergangszahlungen aktuell, 30 Millionen Franken, was viel Geld ist. Es ist auch die Auffassung der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission, dass wir in diesem Bereich möglichst rasch eine Lösung finden müssen, damit die Budgets der nächsten Jahre durch diesen Posten weniger stark oder nicht mehr belastet werden.

Dann zu Frau Krattinger, im Namen der Sozialdemokratische Fraktion. Frau Krattinger hat kein gutes Haar an der Steuerpolitik unseres Kantons der letzten Jahre gelassen. Ich sehe das nicht so und ich denke, dass dies auch nicht die Meinung der Mehrheit der Geschäftsprüfungskommission ist. Wir können sagen, dass wir trotz dieser Steuerpolitik, in der wir lineare Senkungen gemacht haben – gezielte Senkungen auch – es immerhin geschafft haben, ein recht hohes Polster an Reserven zu bilden, die uns heute helfen. Wir sind auch immer noch in der Lage, ein hohes Investitionsvolumen auszuschneiden, 155 Millionen Franken im Budget 2013. Auch wenn nun eine Lanze für das Staatspersonal gebrochen wird – was sicher nicht falsch ist –, möchte ich trotzdem erwähnen, dass in unserem Kanton in den letzten fünf Jahren gegen 1000 neue Stellen geschaffen wurden. Dies ist sicher keine Grössenordnung, bei der man sagen kann,

dass dies nichts sei. Die Frage, wieso es nicht sinnvoller oder möglich gewesen wäre, mehr Geld aus der Nationalbank-Goldreserven zu entnehmen, möchte ich an Herrn Staatsrat Godel weiterleiten und es ihm überlassen, eine Begründung abzugeben.

Herr Peiry hat im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei die Frage gestellt, wie der Grosse Rat im Zusammenhang mit der Findung oder Verabschiedung des Sanierungsprogrammes, wenn es um strukturelle Veränderungen geht, eingebunden wird. Die Frage, wie der Grosse Rat eingebunden werden kann, möchte ich ebenfalls an Herrn Staatsrat Godel weiter geben.

Herr Brodard hat im Namen der Freisinnig-demokratische Fraktion darauf hingewiesen, es sei eine Schaumschlägerei oder eine mediale Arbeit, wenn man zuerst mit 273 Millionen Franken Budgetdefizit auftrumpft. Das ist so und eigentlich müsste uns das nicht direkt interessieren hier. Aber ich denke, die Situation ist doch etwas angespannt und das müssen wir dem Staatsrat zugestehen, dass er uns diesen ersten Budgetentwurf unter die Nase gehalten hat, damit wir gesehen haben, wie schwierig es war, hier zu einem ausgeglichenen Budget zu kommen.

Zu den verschiedenen Voten des Mitte-Links-Bündnisses: Herr Chassot weist auf die Mannzahlungen aus Bern hin. Wir müssen uns darauf gefasst machen, dass dies in den nächsten Jahren sehr schwierig werden wird, da wir mit 450 Millionen Franken ganz klar ein Nehmerkanton sind. Wir müssen in den nächsten Jahren damit rechnen, dass diese Zahlungen abnehmen werden.

Über den Sinn und Unsinn der Wildhüter lasse ich Frau Garnier Stellung nehmen, wenn sie mit ihrer Direktion an der Reihe ist.

Vielleicht noch zu Herrn Thévoz. Wir haben eine grosse Entwicklung gemacht. Unser Kanton ist stark gewachsen. Das stimmt und das bringt nicht nur Vor- sondern auch gewisse Nachteile mit sich. Gewisse Sachen müssen wir im Auge behalten, zum Beispiel im Bereich der Infrastruktur, der nachhaltigen Entwicklung und auch der Natur. Da bin ich auch dieser Meinung. Ich lasse ebenfalls Herrn Staatsrat Godel Stellung nehmen zu diesem Punkt, inwiefern im Rahmen der Sparmassnahmen der nächsten Jahre diese Punkte berücksichtigt werden.

Le Commissaire. Tout d'abord, permettez-moi de remercier l'ensemble des groupes qui acceptent l'entrée en matière, même s'il y a une proposition de renvoi.

Je n'avais pas imaginé que la salve d'avertissements lancée par le Conseil d'Etat le 13 juillet aurait porté ses fruits de telle manière, comme l'a relevé le rapporteur général ainsi que les représentants des groupes. C'est dire que la prise de conscience a été directe. Nous constatons que la communication est importante et nous en sommes très heureux. Bien sûr, tout le monde est revenu sur l'équilibre entre les charges et les revenus, ce que je comprends. Je peux vous assurer que le Conseil d'Etat mettra tout en œuvre par un plan de mesures structurelles, comme annoncé à l'entrée en matière, pour arriver à cet équilibre. Ceci nous paraît indispensable pour éviter de continuer à puiser dans la fortune, même si la fortune affectée ou non pourra servir aussi aux investissements.

Une question ou une remarque a été faite dans le sens que lorsque nous présenterons le programme gouvernemental, nous devrions déjà donner des pistes d'économies. Je peux vous assurer que lorsque nous présenterons le programme gouvernemental, nous n'aurons pas encore toutes les pistes puisque les travaux viennent de commencer. Le Conseil d'Etat se réunira prochainement pour une première séance afin de voir dans quel sens on pourrait aller.

Avec tout ce que j'ai entendu cet après-midi, bien sûr chacun a ses priorités, on a parlé de Senior +, on a parlé de piscine, j'y reviendrai, mais ce qui me paraît important c'est de trouver une solution ensemble pour assurer et construire l'avenir.

Je vais maintenant répondre aux différentes remarques.

Tout d'abord, les investissements. Certains prônent qu'il faut diminuer les investissements pour arriver à l'équilibre. Je rappelle que les investissements sont couverts par les amorcements inscrits au compte de fonctionnement. Le Conseil d'Etat a cependant une politique d'investissement: il veut assumer ses responsabilités, notamment par rapport à l'évolution démographique, par exemple avec la formation, mais aussi dans d'autres domaines, la mobilité d'une manière générale, que ce soit la mobilité douce ou toutes les mobilités avec les transports publics ou les accès routiers. Cela me paraît indispensable et en cela, vous avez certainement tous constaté que nous avons fait des efforts importants, que ce soit au niveau de la santé, du social, de la mobilité, de la sécurité, puisque tous les éléments que je viens de citer génèrent des dépenses nettement plus élevées qu'au budget 2012. Ceci est démontré par ces investissements, cette volonté du Conseil d'Etat d'assumer ses responsabilités.

J'en viens maintenant aux différentes remarques. Tout d'abord la question du HFR. Ma collègue, notre vice-pré-

sidente qui deviendra bientôt présidente, sera plus à même que moi d'y répondre en détail. J'ai simplement deux remarques. Tout d'abord sous l'angle financier: un élément a été relevé, c'est le financement transitoire. Vous le savez, il y a une nouvelle législation fédérale, respectivement cantonale, qui a été adoptée par ce Grand Conseil en 2011. Evidemment, le financement transitoire n'a pas de base légale, mais le Conseil d'Etat assume ses responsabilités. Evidemment, ce chiffre devra diminuer, mais nous aurons des discussions au Conseil d'Etat pour trouver des solutions d'une manière générale. Ce qu'il me paraît important de dire ici, concernant le HFR, c'est qu'il faut assurer les meilleurs soins possibles pour l'ensemble de la population de ce canton, pas pour le court et le moyen terme, mais surtout d'avoir une vision à long terme.

En ce qui concerne la fiscalité, je peux comprendre bien sûr qu'il y ait deux variantes. Il y a celles et ceux qui s'offusquent que nous avons diminué la fiscalité et il y a celles et ceux qui s'offusquent que nous ne l'ayons pas diminué encore une fois. Vous le savez, cela a été dit, nous l'avions prévu dans le plan financier à raison de 25 millions par année. Les événements nous ont démontré que ce n'était pas possible. Et je vous le dis très clairement: le plan financier de la législature, dont vous débattrez en décembre, ne prévoit aucune baisse fiscale pour les personnes physiques.

Concernant les personnes physiques – quelqu'un a dit que nous avons fait des baisses fiscales de riches durant la dernière législature –, vous me permettrez de rappeler quelques éléments, soit les baisses du coefficient de l'impôt sur le revenu: 2,3 points en 2007, 3,6 points en 2008, et la baisse du coefficient sur la fortune de 5,9 points en 2008, tout ceci pour arriver au taux de 100%. Il me paraît important de rappeler en plus l'amélioration des déductions sociales qui ont été faites et je crois que là tout le monde était d'accord. Elles se montent à 9 millions, ceci a été décidé en 2010.

Ensuite, quand on parle de baisses pour les riches, nous avons encore amélioré le splitting en abaissant le taux d'imposition pour couple de 56 à 50%, ce qui représentait 20 millions; ceci a été décidé avec une entrée en vigueur en 2011. Vous constaterez dès lors que les baisses qui ont eu lieu paraissent correctes. D'ailleurs, elles ont été décidées par le Grand Conseil.

En ce qui concerne les personnes morales, la situation est un petit peu différente dans la mesure où nous avons, je le précise, fait une diminution d'impôts de 25 millions sur la dernière période. Evidemment il y a une concurrence fiscale qui s'instaure, vous l'avez constaté, Genève va dégainer

si je peux m'exprimer ainsi. Mais c'est un travail de longue haleine. J'aimerais rappeler qu'en Suisse romande, encore aujourd'hui, nous avons l'imposition la plus faible pour les personnes morales, même s'il y a des annonces de Genève, respectivement de Neuchâtel. Je tiens à dire que nous soulevons cette problématique dans le programme gouvernemental et le Conseil d'Etat veut aborder cette question sous l'angle de la performance ou de la promotion économique. Je crois que nous devons travailler pour continuer à être attractifs, mais il faut trouver les meilleurs instruments. Est-ce que c'est la diminution globale de la fiscalité des personnes morales pour tendre à ce qu'exige de nous l'Europe? Ce que j'aimerais dire aussi ici, en voyant les cantons qui souhaitent baisser rapidement, est qu'il faut travailler ensemble avec la Confédération pour trouver les meilleurs instruments. Parce que le fait que les cantons partent en ordre dispersé affaiblit évidemment la position de la Suisse car l'Union européenne va dire: «Mais vous voyez, si certains cantons peuvent le faire, eh bien les autres devraient aussi pouvoir le faire». Ce qui me paraît important de dire, lorsqu'il y a un élan de diminution de la fiscalité des personnes morales, c'est que cela peut avoir des conséquences pour le canton de Fribourg en termes de RPT, puisque notre budget est fortement fondé sur les montants provenant de la Confédération qui s'élèvent à plus de 450 millions. Si il y a des cantons contributeurs, évidemment nous aurons des répercussions.

On a bien sûr parlé d'investissements et je reviens sur le projet de piscine. Je peux vous assurer et je vous le dis: nous avons les montants prévus pour une piscine dans le plan financier. Nous avons également des montants prévus pour une patinoire, mais nous attendons les projets. Le canton est un organe de subventionnement dans ce domaine; il n'est pas le maître d'œuvre. La Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport pourra en dire davantage.

Concernant le personnel, il est vrai qu'on nous a demandé 300 postes. La problématique n'est pas de dire qu'on va faire le même travail seulement avec 100 postes, respectivement 200 postes de moins, mais c'est de savoir s'il y a telle et telle chose qu'on veut mettre en œuvre ou pas. Il ne s'agit pas de faire travailler davantage le personnel, mais il s'agit, en relation avec les projets que nous allons mettre en œuvre, de savoir s'il faut ce personnel ou pas. Ensuite, il y a bien sûr l'évolution démographique qui fait que parfois il faut aussi du personnel. Il y a le personnel enseignant, cela je crois que c'est une évidence, personne ne le conteste. Nous avons voulu mettre un accent sur la sécurité, pour la police. C'était aussi une volonté du Grand Conseil et du Conseil d'Etat. Je ne crois pas que l'on puisse dire que l'on soit allé trop loin, ni que l'on ne soit pas allé assez loin. Je pense que nous avons

trouvé un équilibre qui, à entendre les uns et les autres, me paraît justifié.

On a fait une remarque aussi sur le SITel. Permettez-moi de vous dire ici qu'à ma connaissance, en comparaison intercantonale, nous ne sommes pas en avance au plan informatique. Mais qui aujourd'hui refuse l'informatique? Tout le monde veut l'informatique et je peux vous assurer que les travaux réalisés par le SITel me paraissent non seulement judicieux, mais efficaces. Lorsqu'on parle des montants supplémentaires qui ont été alloués pour des prestations de tiers dans ce domaine, eh bien ils augmentent de 5 à 7 millions de francs, en particulier en raison de la prise en considération d'un nouveau projet pour l'administration des écoles que le Grand Conseil a, l'année dernière ou l'année précédente, accepté par un crédit d'engagement.

Ensuite, une question a été posée: «Pourquoi ne pas puiser dans certaines réserves, notamment à la BNS?». Les réserves sont constituées et affectées. Par exemple pour la BNS, nous savons depuis plusieurs années que les montants allaient diminuer. Nous avons 58 millions aux comptes 2011, quelque 24 millions en 2012 et 2013. Nous avons un contrat avec la BNS, qui nous assure d'avoir ces montants, mais on ne connaît pas la situation à l'avance. Aujourd'hui on sait qu'elle est favorable, mais le vent peut tourner très vite et ces montants doivent être gardés en réserve pour le cas où nous n'aurions pas les montants inscrits au budget. Je crois que ça fait partie d'une saine gestion.

On a parlé aussi de certains montants, pour la promotion de l'image par exemple. Permettez-moi de dire ici que Fribourg, depuis un certain nombre d'années, a amélioré son image. Nous devons continuer à travailler à améliorer encore cette image, et pas seulement à la maintenir, pour dire que «Ici c'est Fribourg». Vous le savez, nous sommes tous fiers d'être un canton envié.

Ensuite, on a bien sûr parlé du développement durable. Beaucoup d'eau a coulé sous les ponts et je suis à l'aise pour vous en causer puisque c'est moi-même qui vous ai présenté cette loi l'année dernière sauf erreur, loi qui avait d'ailleurs été acceptée à l'unanimité. Rassurez-vous, nous avons fait des coupes, le rapporteur général l'a dit tout à l'heure, pour arriver à ce que nous vous présentons aujourd'hui. Nous avons fait des coupes de 155 millions. Mais le développement durable existe toujours et je suis plutôt fier, au nom du Conseil d'Etat, de pouvoir vous dire que nous avons dans le budget 2013, 743 315 francs, ceci sans le personnel. En ce qui concerne le montant pour le personnel auxiliaire, la position 3010.118, il est de 187 300 francs. D'ailleurs, un député ici présent, de

la commune de Villars-sur-Glâne, me posait la question hier soir s'il y avait des montants pour les communes sympas. Je peux le rassurer, il y a un montant de 40 000 francs. Il s'agit d'un projet de développement durable. Je peux même vous dire que la commune de Villars-sur-Glâne est une commune sympa puisqu'elle m'a invité hier soir (*rires*). Donc vous voyez, sans montant, les communes peuvent être sympas.

Concernant le cri du cœur de M. le Député et néanmoins ami Louis Duc, bien sûr qu'il y a des priorités qu'il faut maintenir, la culture, l'éducation, la santé, la sécurité, mais je crois qu'il n'y aura pas de tabou lorsqu'il faudra prendre des mesures structurelles d'économie. Ce n'est pas parce qu'on veut mettre un accent sur la sécurité, ce n'est pas parce qu'on veut mettre un accent sur la formation, qu'on ne peut pas changer les choses. Je crois, et le Conseil d'Etat est unanime, qu'il n'y a pas de tabou. Nous devons trouver des solutions pour l'avenir et je crois que vous ne seriez pas tellement d'accord avec nous si nous revenions avec un projet qui n'est pas équilibré ou que nous devrions encore une fois puiser dans la fortune. Le travail sera difficile. Il a été demandé de travailler avec le Grand Conseil, je l'ai dit à l'entrée en matière, nous aurons besoin de vous. De quelle manière on travaillera? La discussion a déjà eu lieu à la Commission des finances et de gestion, mais en vertu de la législation nous devons vous présenter un projet qui devra ensuite être accepté, amendé ou refusé.

J'espère avoir répondu à toutes les questions, en tout cas j'ai essayé. Je crois pouvoir dire en définitive, aussi à M. le Député Thévoz par rapport au développement durable et à la maîtrise de la croissance, que vous avez raison. La maîtrise de la croissance passe par l'aménagement du territoire et je crois que le canton de Fribourg a déjà joué un rôle pionnier dans ce domaine avec la nouvelle loi que vous avez acceptée en 2010, qui va exactement dans le sens proposé par la Confédération. Je vous rassure, je suis contre le référendum lancé contre la loi fédérale, je pense que la Confédération va dans le bon sens. Je l'ai dit souvent dans différents débats: nous avons anticipé la réglementation ou la législation fédérale dans ce domaine. Preuve en est que tout le monde augmente ses surfaces et à la dernière législature, eh bien le canton de Fribourg a dû diminuer ses surfaces de douze hectares. C'est peu mais c'est un début.

Voilà Mesdames et Messieurs, j'en ai terminé et j'espère avoir répondu à l'ensemble des questions.

La Présidente. Nous allons donc passer au vote. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, lorsqu'il y a une proposition de renvoi, nous devons d'abord décider de l'entrée en matière. Celle-ci n'ayant été combattue par personne, ni par les

groupes, ni par proposition individuelle, elle est d'ores et déjà acquise. Nous allons donc procéder au deuxième vote, c'est-à-dire celui portant sur la demande de renvoi.

Je suis en possession d'une proposition de renvoi du budget de M. le Député Laurent Thévoz. Le renvoi doit également indiquer son but et le résultat attendu. M. le Député Thévoz demande le renvoi au Conseil d'Etat pour développer la partie sur le développement durable. Est-ce que c'est bien exact M. le Député Thévoz?

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). Oui c'est juste.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé au vote sur la demande de renvoi formulée par le député Laurent Thévoz.
- > Au vote la demande de renvoi est refusée par 95 voix contre 5; il n'y a pas d'abstention. Il est ainsi passé à l'examen de détail par Pouvoir et par Direction.

Ont voté oui:

Ganios (FV, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 5.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertsch (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Garghenti Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johnner-Etter (LA, UDC/SVP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rime (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-

PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 95.*

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions

Herren-Schick Paul (UDC/SVP, LA), **Berichterstatter**. Die Budgetzahlen der DAEC finden Sie auf Seite 279 bis 310 des Staatsvoranschlags. Als erstes danke ich Herrn Staatsrat Maurice Ropraz und Herrn Generalsekretär Pascal Aeby für den Empfang von Kollegin Ursula Krattinger und mir anlässlich unseres Besuches betreffend unserer Detailabklärungen.

Vorab eine Bemerkung zur Umstrukturierung des Kontenplanes und zur Zusammenführung der Kostenstellen 3810, 3820 und 3840 in die neue Kostenstelle 3811. Diese Massnahme erschwert das Lesen des Budgets 2013 um einiges und Vergleiche mit dem Budget 2012 oder der Rechnung 2011 sind teilweise nur schwer nachvollziehbar.

Wie die übrigen Direktionen war auch die DAEC seit der ersten Budgeteingabe im Juni stark damit beschäftigt, die Zahlen gemäss Auftrag der Finanzdirektion zu überprüfen und womöglich zu korrigieren. Massive Änderungen, in erster Linie auf der Aufwandseite – beispielsweise wurden 12 Vollzeitstellen verlangt, zugesprochen wurden schlussendlich 1,5 Stellen –, ergeben die ausgewiesenen Zahlen der Verwaltungsrechnung mit einem Totalaufwand von 209 018 320 Franken und einem Totalertrag von 98 013 330 Franken. Dies entspricht einem Aufwandüberschuss von 111 004 930 Franken, was gegenüber dem Budget 2012 eine minime Reduktion von ca. 1,5 Prozent ausmacht. Die Investitionsrechnung zeigt bei Totalausgaben von 102 588 000 Franken und Totalerträgen von 24 301 000 Franken einen Ausgabenüberschuss von 78 287 000 Franken, gegenüber dem Budget 2012 ist dies eine Erhöhung um knapp 50 Prozent. Die grössten Posten betreffen die Kostenstelle 3815.

Nun einige Bemerkungen zu den wesentlichen Abweichungen der einzelnen Kostenstellen zwischen den beiden Budgets 2012 und 2013.

3800 «Generalsekretariat». Hier haben wir im Posten 3637.200 einen Beitrag für das Südufer des Neuenburgersees von 360 000 Franken. Im Konto 4511.007 sehen wir eine Entnahme aus der Rückstellung für nachhaltige Entwicklung von 600 000 Franken. Diese Rückstellung wurde im Jahre 2011 mit 2,5 Millionen Franken geöffnet.

3805 «Bau- und Raumplanungsamt». Im Konto 3130.000, «Dienstleistungen Dritter», ist eine Vorstudie Spezialgesetz für die Raumplanung mit 40 000 Franken enthalten. Konto 4210, «Gebühren»: Mehreinnahmen von 400 000 Franken.

3808 «Amt für Mobilität». Konto 3632.008, «Kantonsbeiträge für regionale Transportgemeinschaften», Agglo Fribourg und Agglo bulloise: ein Plus von 500 000 Franken. 3634.003-005 und 3634.007-010 sind die Beiträge des Kantons an die Betriebskosten der verschiedenen regionalen Verkehrsbetriebe, Totalbetrag: 4 Millionen Franken. Konto 4612.020 sind die Anteile der Gemeinden an diese Kosten Regionalverkehr, Mehreinnahmen: 1,6 Millionen Franken.

3811 «Tiefbauamt». Das sind die Positionen der früheren Kostenstellen 3810, 3820 und 3840. Konto 3010.100 «Besoldungen»: gegenüber dem Budget plus 131 790 Franken.» Von Dritten ausgeführte Informatikarbeiten», Konto 3130.049: Rückgang von 180 000 Franken. Ebenfalls einen Rückgang gab es beim «Unterhalt Kantonsstrassen», Konto 3141.308 von 3 164 000 Franken. «Gewässerverbauungen», Konto 3142.500: minus 857 500 Franken. Auf der Ertragsseite Konto 4210.000: Mindereinnahmen bei den Gebühren von 653 150 Franken.

3815 «Kantonsstrassenausbau». 3300.003, «Abschreibungen auf Strassen»: gegenüber dem Budget 2012 plus 3 172 000 Franken, gemäss Weisungen der Finanzdirektion. Konto 3511.000, «Einlagefonds für Hauptstrassen»: 7 495 000 Franken, gespiesen aus einem Teil der Schwerverkehrsabgabe von 2 343 000 Franken und Bundesbeiträgen an Hauptstrassen für Berggebiete und Randregionen von 5 152 000 Franken.

3830 «Nationalstrassen – Unterhalt». «Unterhalt der Nationalstrassen», Konto 3141.314: ein Minus von 368 000 Franken. «Winterdienst auf den Nationalstrassen», Konto 3141.315: ein Minus von 200 000 Franken. «Leistungserbringungen auf Rechnung der Nationalstrassen», Konto 4240.003: Hier haben wir einen Minusertrag von 1 060 000 Franken.

3845 «Amt für Umwelt». 3119.315, «Kauf, Ausrüstung und Katastrophenschutz», darunter ein Fahrzeug für die Chemiewehr im Betrag von 56 000 Franken, Gesamtaufwand gegenüber 2012: plus 693 000 Franken. 3510.023, «Einlagen in den kantonalen Altlastenfonds»: 1 866 000 Franken. Auf der gegenüberliegenden Seite zur Ertragsposition: Zu diesem Konto sind die Einlagen in vorerwähntem Fonds «Kehrichtgebühren», «Bussen» und «Bundessubventionen». Wir haben auch auf der Ertragsseite «Entnahme aus dem kantonalen Altlastenfonds» in der Höhe von 1 118 000 Franken.

3850 «Hochbauamt». 3010.100 und 3010.118, «Besoldungen»: Mehraufwand von 73 820 Franken, respektive 140 000 Franken.

Das sind meine Erläuterungen zu den Budgetzahlen 2013.

Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je voudrais remercier M. le Rapporteur Paul Herren-Schick pour les explications fort complètes qu'il a fournies sur le budget de ma Direction pour l'année 2013, en particulier sur le budget de fonctionnement, qui laisse apparaître une réduction de l'excédent de charge de 1,7 million par rapport à l'exercice 2012. Je voudrais associer à ces remerciements les membres de la Commission des finances et de gestion pour l'examen attentif de ce budget ainsi que pour l'intérêt manifesté lors des discussions qui ont précédé cette séance. En l'état, je n'ai pas de compléments à formuler par rapport aux considérations de M. le Rapporteur.

Roubaty François (PS/SP, SC). Au chapitre «Service des bâtiments», les revenus laissent apparaître un montant de près de 5 millions à la position «Charges d'immeubles récupérées auprès des services». Afin de clarifier ce montant, le groupe socialiste souhaite savoir sur quelle base ces montants sont imputés dans les services concernés. Est-ce que les charges sont ventilées de la même manière dans tous les services? Je vous remercie d'apporter des précisions à ce sujet.

Herren-Schick Paul (UDC/SVP, LA), Berichterstatter. Kann ich noch die Kostenstelle und die Kontonummer haben? Hochbauamt 3850, Kontonummer 4920.002 «Charges d'immeubles récupérées auprès des services». Das sind: Route des Cliniques 17: 120 000 Franken; Hôpital 1: 274 000 Franken; Joseph-Piller 13: 3,7 Millionen Franken; Romont, Rue des Moines: 407 000 Franken und Tafers, Schwarzsee-strasse: 483 000 Franken. Dies ergibt diese 4 985 000 Franken.

Maurice Ropraz, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je peux confirmer l'information qui vient d'être communiquée par M. le Rapporteur. Je voudrais de manière plus générale relever que le Service des bâtiments, rattaché à la DAEC, gère aujourd'hui près de 700 bâtiments en propriété et 200 bâtiments loués. C'est un parc immobilier extrêmement important qui est géré actuellement par la DAEC, respectivement le Service des bâtiments, et ceci pour le profit de l'ensemble des Directions. Depuis de nombreuses années – puisque j'imagine que cette question touche également les frais de nettoyage de manière directe ou indirecte – le Conseil d'Etat a adopté une pra-

tique qui a été confirmée à plusieurs reprises à la suite de différentes analyses. Le personnel de conciergerie se trouve aujourd'hui à 48,26 EPT. Il est stable. L'Etat se contente de remplacer les départs, mais n'augmente pas les postes fixes et ceci pour les bâtiments anciens. Pour les nouveaux bâtiments, l'Etat confie en principe des mandats à des tiers, à des entreprises sur la base d'appels d'offres pour assumer ces frais d'entretien. Naturellement, ces frais sont imputés à chaque Direction concernée. Néanmoins, il y a certains postes qui restent au niveau du Service des bâtiments. Ce sont naturellement pour les bâtiments qui profitent à plusieurs services à la fois. C'est le cas en particulier pour les différents châteaux dont l'Etat est propriétaire, pour la Chancellerie, pour les édifices religieux, l'Eglise Saint-Maurice à Fribourg, pour les chapelles ou la cathédrale. Cette pratique a été confirmée à plusieurs reprises. Elle apporte en l'état satisfaction.

- > L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y pas de modification.

—

Salutations

La Présidente. Je voudrais saluer à notre tribune M^{me} Jocelyne Minerve qui a été première femme députée et ancienne ministre de la sécurité sociale et de la solidarité nationale de l'île Maurice. Elle nous rend aujourd'hui visite à titre privé. Madame, soyez la bienvenue dans notre enceinte.

—

Projet de budget 2013 (suite)

Direction de la santé et des affaires sociales

Morand Patrice (PDC/CVP, GR), rapporteur. Le compte de fonctionnement du budget 2013 est pour la première fois amputé des chiffres globaux de l'HFR et du RFSM. On y trouve la participation de l'Etat, soit 176 436 580 francs pour l'HFR et 36 millions environ pour le Réseau fribourgeois de santé mentale, au Service de la santé publique. Tenant compte de ces montants, les charges de la DSAS s'élèveront à plus de 929 millions et les recettes à 293 millions environ. L'excédent de charges sera donc de 637 129 510 pour 2013. Pour mémoire, les excédents de charges au budget 2012 s'élevaient 614 millions et aux comptes 2011 à 575 millions. Ces chiffres démontrent l'importance de cette Direction, même si elle se trouve amputée du personnel hospitalier, soit plus de 3000 collaborateurs. Du côté des investissements, 8 mil-

lions sont inscrits au budget, dont 6 affectés à la rénovation de l'hôpital de Meyriez.

Au centre de charges 3605 «Service de la santé publique», le compte de fonctionnement nous montre une augmentation de charges de 22 144 000 francs pour atteindre 315 207 700 francs. Cette position s'explique par les positions suivantes. Traitement du personnel auxiliaire: + 181 000 francs ou 2,3 EPT supplémentaires attribués – nous avons pris note qu'il s'agit de postes à durée déterminée ou liés à des projets ponctuels. A terme, ils ne seront pas transformés en postes fixes. C'est ce que nous a affirmé M^{me} la Commissaire; position 3130.099, «prise en charge des urgences 144». La prise en charge des urgences préhospitalières présente une forte augmentation de 336 000 francs ou 18,5% en raison du remplacement de matériel informatique, d'un contrat d'entretien avec le SITel et l'attribution de 1,45 poste, nécessaire pour assurer la rotation 24h/24h par équipe de deux.

Financement du HFR et du RFSM: position 3634.020 et 3634.023. Il s'agit des prestations LAMal du HFR à charge de l'Etat et des «Autres prestations du HFR». Ces deux positions furent l'objet de notre analyse la plus approfondie et la plus longue. Ceci est la résultante de l'introduction de la nouvelle loi sur le financement des hôpitaux et maisons de naissance du 4 novembre 2011. La comparaison avec le budget 2012 n'est pas pertinente dans la mesure où celui-ci était approximatif et établi sous réserve, puisqu'étant le premier budget établi conformément à la nouvelle législation. Et le budget 2013 est basé sur l'année 2012 pour laquelle aucun accord tarifaire avec les assureurs maladie n'est encore intervenu. Ceci signifie que les chiffres 2013 sont aussi provisoires que ceux de 2012. Suite à l'échec des négociations avec les assureurs, le Conseil d'Etat a fixé à 10 150 francs la valeur provisoire du point de base. Comme vous avez pu le lire dans la presse, l'HFR aurait besoin de 10 700 francs par point de base pour rentrer dans ses frais. Cependant, le budget 2013 a été calculé sur 10 150 francs, ce qui entraîne un manque à gagner d'environ 12 millions. Le montant de 10 150 francs semble optimiste car le prix du point pourrait encore baisser.

Mesdames et Messieurs les Députés, les membres de la CFG ont obtenu beaucoup d'informations sur le budget 2013 du HFR. Je profite ici de remercier M^{me} la Commissaire et les personnes du HFR pour leur transparence. Parmi ces informations, les points suivants sont à relever. Concernant les charges salariales: vu que les salaires des collaborateurs du HFR sont plus élevés que la moyenne suisse, ce qui a été confirmé par M^{me} la Directrice générale de Vos Bolay, seuls les paliers ont été accordés. Dès 2013, les effectifs sont sortis du personnel de l'Etat, comme cela a déjà été dit. Dès lors,

les discussions portent sur les montants à charge de l'Etat, mais plus sur les EPT. La fermeture de Châtel et les mesures de restructuration devraient entraîner une diminution des effectifs d'environ 27 EPT et ce dès 2014. Le budget du HFR comprend d'«autres dépenses d'exploitations» pour un montant de 36 210 000 francs; un tableau récapitulatif détaillé nous a été remis.

Dans les recettes figurent les «Prestations d'intérêt général» (PIG): ces prestations sont fixées à l'article 4 de la loi du 4 novembre 2011. On y lit que l'Etat peut participer au financement de prestations notamment pour assurer le maintien des capacités hospitalières pour des raisons de politique régionale, pour la recherche et la formation universitaire, pour des mesures ponctuelles permettant d'éviter une pénurie de personnel et pour l'accompagnement spirituel. Il est encore à préciser que, pour des raisons de santé publique, l'Etat peut imposer aux hôpitaux d'offrir des PIG, mais il en assure alors le financement. Au budget 2013, ces PIG sont estimés à 8 305 000 francs, chiffre dans lequel on peut remarquer que la formation et la recherche coûtent 4 900 000 frs à l'HFR et l'aumônerie 600 000 francs, mais aussi que le restaurant du personnel occasionne une charge ou un déficit de 2 350 000 francs. Pourquoi? De l'avis des membres de la CFG, des mesures doivent être prises afin de corriger rapidement cette dernière position. Sous «Autres prestations» (art. 5 et 6 de la loi), sur un total de 13 551 000 francs, on trouve 4,2 millions sous la position «Ambulatoires (perte, distorsion tarifaire) et 1,25 million de perte de créances dues par des patients étrangers et pour l'assistance.

Sur les 45 millions de financement transitoire, 10,73 millions ont été identifiés. Sur cette somme, il y a les allocations sociales pour 2,8 millions, les urgences pour 6,15 millions et les ponts AVS pour 1,7 million. Le solde de 35 millions environ reste à identifier; l'analyse est en cours. L'objectif du conseil d'administration du HFR est bien sûr de réduire ces montants après avoir identifié à quelles charges ils correspondent. Pour résumer, le montant total à charge du canton concernant l'HFR s'élèvera donc à 176 436 580 francs au budget 2013. C'est toutefois un problème. En effet, l'article 9 de la loi précitée demande d'équilibrer les comptes. Une éventuelle perte cumulée ne peut excéder 3% des charges annuelles, soit 13 millions environ pour le HFR. Pour cette raison, le HFR se doit de prendre des mesures pour couvrir déjà le dépassement 2012 sur une période de 3 exercices.

Dernier point, le 10% des points de base doit être utilisé pour financer les investissements, soit près de 20 millions pour 2013.

Pour terminer avec le HFR et à titre personnel, je souhaite que les mesures prises par le conseil d'administration laissent la porte ouverte à un deuxième site de soins aigus et à une maternité performante dans le sud du canton. Les efforts très importants faits par la population du sud n'auront pas été vains et ainsi de nombreuses places de travail seront maintenues dans cette région. La Gruyère compte aujourd'hui 49 000 habitants et selon le rapport de la démographe Wanders, il est prévu 70 000 habitants pour 2025. Il y a lieu d'organiser rapidement le futur et de ne pas amputer les services à Riaz, services qui donnent entière satisfaction. Préservons les compétences médicales sur place également. M^{me} la Commissaire, administratrice du HFR, sait également que l'hôpital de Saanen va fermer fin 2012 et que celui de Château-d'Ex n'a plus qu'une activité réduite. C'est également une population qui vient se faire soigner à Riaz.

Position 3634.030 et position 3634.032: prestations LAMal et autres prestations du RFSM qui concernent l'hôpital de Marsens. Même problématique que pour le HFR, une augmentation de budget: comptes 2011, 31,78 millions d'excédents; budget 2012, 33,368 millions et budget 2013, 35,5 millions. Pour rappel, la participation de l'Etat aux prestations LAMal passe de 47 à 49% en 2013, ce qui engendre une augmentation de charge de 760 000 francs pour le RFSM.

Centre de charges 3606 «Service dentaire scolaire»: Comptes 2010, excédent de charges de 744 000 francs, comptes 2011, 828 000 francs, budget 2012, 875 000, budget 2013, 1,7 million de francs. Voilà une carie peut-être à soigner dans le budget de la DSAS. De l'avis de la CFG, il est temps de mettre de l'ordre dans ce Service. Les effectifs n'augmentent pas, mais les dépenses vont en augmentant. On nomme une cheffe de service adjointe, alors que la cheffe de service vient d'entrer en fonction. D'après mes renseignements, c'est bien du côté de l'administration que l'on peut réduire les coûts. La facturation est faite par le Service et les factures transmises aux communes. Par la suite, ce sont les communes qui refacturent aux parents et les communes se chargent de l'encaissement. Elles ont aussi le risque de pertes sur débiteurs et également à charge d'éventuelles subventions. Pour quelles raisons également on externalise pour 60 000 francs la stérilisation et en même temps on acquiert du matériel pour la même activité pour 95 000 francs? Ne pouvait-on pas immédiatement acquérir le matériel et stériliser dans les principales cliniques en-dehors des heures scolaires ou lors de l'absence d'enfants? Pour les cliniques mobiles, on peut utiliser du matériel jetable. Les collaboratrices et collaborateurs de ce Service ont un horaire allégé et ont certainement le temps d'effectuer ce travail. Il semblerait qu'une nouvelle loi soit en préparation, mais je pense qu'elle ne changera pas le

problème financier. Une petite mesure d'économie peut déjà être trouvée en ne demandant pas ou plus à chaque enfant et chaque année une attestation du médecin. Voilà déjà un petit peu de travail administratif en moins.

Centre de charges 3619, RFSM «Les Camélias» de Marsens. Position 3130.000 «Prestations de service par des tiers»: 580 660 francs. Ce sont diverses tâches exécutées par le RFSM pour le compte de l'EMS.

Au centre de charges 3624 «Buanderie de Marsens», on enregistre une grosse diminution de charges par rapport à 2012, car il avait été comptabilisé un amortissement de 350 000 francs sur immeuble. Pour mémoire, un investissement de 6 millions avait été accepté au budget 2012, mais pour l'instant seuls 86 000 francs ont été dépensés. Le Conseil d'Etat planche encore sur ce sujet et aucune décision n'est prise quant à l'avenir de la Buanderie.

Au 3645 «Service de la prévoyance sociale»: excédent de charges de 89,338 millions en augmentation de 519 000 francs et de 7,545 millions par rapport à 2011. Cette augmentation est consécutive à la nouvelle législation sur le financement des soins de longue durée.

Au Service de l'action sociale, budget en augmentation, mais récupération d'environ 5% par des subventions fédérales. L'Etat doit quand même prendre à sa charge 3 millions pour l'admission provisoire des étrangers.

Au Service de l'enfance et de la jeunesse, position 3636.117 «Subvention cantonale pour les places d'accueil extrafamilial»: ces subventions augmentent de 1,665 million suite à l'augmentation du nombre de places et à l'introduction de la loi du 9 juin 2011 pour les enfants fréquentant l'école enfantine, entre autres.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Peut-être quelques compléments. Nous avons donc un montant de 8 millions affectés aux investissements pour les travaux de rénovation de l'hôpital de Meyriez. En ce qui concerne le HFR, je crois que ceci mérite l'une ou l'autre précision. Dans le cadre du budget 2012 le basse rate (prix de base) a été fixé à 10 770 francs. Suite aux discussions, aux négociations entre l'hôpital et les assureurs, un montant de 10 150 francs a été arrêté avec environ 20 à 30% des assureurs. Pour les autres, notamment «tarifssuisses sa», nous étions en échec de négociations. A la suite de ceci, le Conseil d'Etat a fixé un tarif provisoire à 10 150 francs, ce qui a provoqué le manco tarifaire de 15 millions évoqué, information que j'avais donnée lors de l'établissement du budget

2012. Pour compenser ces montants, le Conseil d'Etat a fait une provision sur les comptes 2011 de 8 millions pour le HFR et de 1,8 million pour le RFSM. Le budget 2013 a été établi sur la base des tarifs que nous avons en possession, à savoir le tarif provisoire de 10 150 francs. Sur cette base et avec les montants donnés, à savoir la participation de l'Etat de 104 millions, les 8 millions de prestations d'intérêt général, les 13 millions pour les «autres prestations», le financement transitoire de 46 millions et les 5 millions de manco, le budget de 176 millions couvre le budget dont a besoin le HFR. Evidemment, si les négociations tarifaires 2013 devaient se situer à des tarifs moins élevés que 10 150 francs, nous nous retrouverions devant une situation de manco tarifaire évoqué par M. le Rapporteur. Effectivement, une différence de 100 frs pour le tarif de base équivaut à un montant de 2 millions qui se répartit entre l'Etat et les assureurs, chacun selon leur part. Je rappelle que pour 2013 l'Etat participe à 49% et les assureurs à 51%. L'augmentation de 47% en 2012 à 49% en 2013 occasionne une augmentation à charge de l'Etat de 4,25 millions de francs.

Concernant le financement transitoire de 45 millions, nous sommes actuellement en train d'identifier toutes les prestations qui concernent ces 45 millions. Nous avons déjà identifié 10 millions de prestations et le solde de ces prestations devra être attribué d'ici quelques mois, soit aux prestations d'intérêt général (PIG), soit aux «autres prestations» pour la plus grande partie du montant, le solde devant être un potentiel d'économies. Il n'a jamais été question que le HFR économise ces 50 millions de financement transitoire. Ce n'est simplement pas possible. Au cas où ce serait demandé au HFR, nous devrions alors discuter de rationnement des soins ou alors de suppression de prestations, ce qui n'a jamais été l'intention du Conseil d'Etat. Je rappelle à titre d'exemple, si on prend les cantons voisins, le canton de Neuchâtel a comptabilisé plus de 70 millions de prestations d'intérêt général et autres prestations pour une population un peu inférieure à la moitié de la nôtre. Pour le canton de Vaud, c'est 250 millions. On voit qu'en additionnant, pour le HFR, les PIG, les «autres prestations» et le financement transitoire, nous sommes tout à fait dans les chiffres qui apparaissent dans les autres cantons. Dans le budget que l'on vous présente, il y a déjà une économie de 4,5 millions par rapport aux mesures présentées par le conseil d'administration. Pour 2014, 2015, 2016, il y a une volonté du conseil d'administration d'avoir un montant d'économie, mais qui n'est pas de l'ordre des 45 millions du financement transitoire. Autrement, il faudra décider du type de prestations que vous ne souhaitez plus réaliser. Est-ce les urgences? Est-ce que c'est de ne plus s'occuper des gens qui sont trop malades ou qui demandent trop de soins ou qui ne rentrent plus dans le cadre des base rates. Ce n'est ni la

volonté du Conseil d'Etat ni celle du Grand Conseil, j'en suis certaine. La volonté commune est de continuer à offrir des soins de qualité à l'hôpital fribourgeois.

En ce qui concerne le service dentaire, il n'y a pas eu d'augmentation de postes. Ce poste d'adjointe a été obtenu grâce à une transformation de poste. Il y a un important travail qui se fait actuellement pour un nouveau projet de loi. Dans ce cadre, différentes variantes sont analysées. Vous aurez l'occasion, d'abord dans le projet de loi qui sera mis en consultation, ensuite lorsque le projet de loi sera devant le Grand Conseil, de vous prononcer sur les différentes variantes. J'aimerais rappeler que grâce à cette loi sur la prophylaxie dentaire, nous avons pu, dans ce canton, réduire considérablement les caries des enfants.

Concernant le Service de l'enfance et de la jeunesse, j'aimerais rappeler que la différence de 1 665 000 francs pour la participation aux structures d'accueil n'est pas une augmentation en tant que telle. En 2012, nous avons eu un report de crédit de 2011 de 700 000 francs. En 2012, comme c'est la première année, nous ne versons que le 80% des subventions. L'augmentation réelle des montants accordés est de 265 000 francs, ce qui représente 7% d'augmentation, qui représente le nombre d'heures subventionnées en plus. Avec ces remarques, je vous invite à approuver le budget de ma Direction.

Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV). Nous avons amputé le budget de l'Etat des montants globaux du HFR. Nous avons une nouvelle mécanique qui se met en place. On la découvre en terme de budget maintenant. Le tout est réglé dans notre loi sur le financement des hôpitaux et des maisons de naissance, articles 4, 5, 6, 7. Dans ces articles, sont mentionnés les fameux mandats de prestations où l'on retrouve le contenu des «prestations d'intérêt général» et les «autres prestations». J'imagine que tout cela fait l'objet d'une analyse. Il y a une prise en compte dans le budget de la Direction de cet important montant lié à l'hôpital, qui va demeurer à l'avenir et qui va évoluer j'imagine. Il y a un outil pour saisir ceci, c'est le mandat de prestations. Je n'en ai pas entendu parler. On a 2012 et 2013, mais je n'ai jamais eu connaissance d'un tel mandat. Pourquoi ne l'a-t-on pas? Est-ce que l'on n'est pas censé l'avoir? On pourrait donner de nombreuses explications, qui sont maintenant l'objet de notre discussion aujourd'hui, que nous n'avons pas.

A propos de la cafétéria, notre rapporteur nous informe qu'il y a un montant de 2,35 millions de francs. Je ne vois pas ce type de dépenses comme étant une prestation d'intérêt général (art. 4 de la loi), mais ces dernières ne sont certes pas

exhaustives. J'imagine qu'on peut encore fabriquer des catégories nouvelles. Toutefois, on connaît d'autres domaines de l'Etat ou secteurs où il y a aussi des cafétéria qui ne sont pas déficitaires, au contraire. Pourquoi est-on devant une telle situation? Avez-vous déjà des informations à nous donner sur une telle situation qui pourrait se justifier comme étant d'intérêt général? une cafétéria?

Castella Didier (PLR/FDP, GR). La restructuration du HFR fait autant de craintes que d'interrogations dans la population. Voici des mois que, soucieux de l'avenir de notre système de santé, les différents groupes ont déposé diverses questions pour obtenir les informations nécessaires au traitement de ce dossier. La transparence de l'information est une condition essentielle à la sérénité des débats politiques. A ce jour, nous attendons toujours les réponses aux questions déposées il y a plus de 4 mois, alors que le délai maximal de réponse est normalement de 2 mois. Nous constatons donc le manque de transparence dont fait preuve la Direction sur une affaire où la santé et le porte-monnaie des Fribourgeois et Fribourgeoises sont en cause. C'est une des raisons pour lesquelles le groupe libéral-radical a demandé par voie de mandat une étude neutre et indépendante sur la localisation des différents sites avec différentes variantes. Nous voulons des solutions concrètes, sérieuses sur le fond, basées sur des affirmations complètes et neutres. Il regrette que le Conseil d'Etat n'ait pas donné immédiatement suite à ce mandat. En effet, le cas échéant, l'étude neutre devrait confirmer les résultats de l'étude du conseil d'administration et lui donnerait alors crédibilité et force de persuasion. Dans le cas contraire, elle permettrait un débat basé sur les avis contradictoires. Notre système de soins mérite toute notre attention. Les décisions sont irréversibles, l'erreur n'est pas permise. Nous profitons donc de l'occasion pour demander où en sont les réponses attendues et quelle suite le Conseil d'Etat entend donner à notre mandat. Le groupe libéral-radical a pris note que le budget de l'Etat anticipe la fermeture du site de Châtel-Saint-Denis avant même la remise du rapport de l'HFR. Vu la sensibilité et l'importance du sujet, il n'entend pas se prononcer sur l'opportunité de sa fermeture tant qu'il n'aura pas reçu les informations nécessaires pour une prise de position en toute connaissance de cause. Il tient donc à préciser que personne ne doit interpréter l'acceptation du budget comme un accord à la fermeture du site de Châtel ou son contraire par ailleurs. Le groupe libéral-radical part du principe que la décision de fermeture ou non n'est aucunement liée à l'acceptation du budget 2013 de l'Etat et il souhaite une confirmation dans ce sens.

Zadory Michel (UDC/SVP, BR). J'ai une toute petite question concernant la position 3635.002 au Service de la santé

publique, soit la «part du canton au financement des cliniques privées». J'aurais voulu éclairer ma lanterne et savoir comment vous distribuez cette manne aux cliniques privées. Qu'est-ce que cela représente?

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). J'ai une question qui va dans le même sens que celle posée par M. Siggen ou du groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique concernant probablement – je ne suis pas sûre des numéros – les positions 3634.020 et suivantes. Je pense qu'il s'agit des montants qui concernent ce mandat de prestations. Il a été décidé que pour l'année 2012, 47% du prix de base des prestations LAMal était assumé par le canton. Ce montant, dû à la loi fédérale, doit être augmenté à 55% dans les trois années à venir. J'aimerais savoir quel est le pourcentage prévu pour 2013 car c'est le Conseil d'Etat qui le fixe. De plus, quelle est l'incidence financière de 1% de plus ou de moins pour la caisse de l'Etat par année? N'est-on pas dans la situation où l'on donne actuellement moins de la moitié du budget du HFR? D'autre part, d'après ce que j'ai compris par les articles de presse, l'Etat est amené à jouer la banque pour les besoins de l'hôpital. Est-ce que ce serait financièrement relativement neutre d'augmenter ce pourcentage assez rapidement pour donner un petit peu plus de sécurité dans le processus de budgétisation du HFR et également une certaine décharge pour les assurés fribourgeois? Merci de votre réponse.

Zosso Markus (UDC/SVP, SE). Im sozialen Bereich habe ich zwei Fragen: Warum ist bei den Sozialhilfebeiträgen kein positiver Effekt feststellbar? Nach der neuen Regelung, 40 Prozent zu Lasten des Kantons und 60 Prozent zu Lasten der Gemeinden, müsste eigentlich ein positiver Effekt feststellbar sein. Das Gegenteil ist der Fall.

Die zweite Frage: Warum sind die Positionen «Dienstleistungen Dritter» mehrheitlich mit erhöhten Zahlen budgetiert worden?

Morand Patrice (PDC/CVP, GR), **rapporteur**. En préambule, je remercie tous les intervenants pour l'intérêt que vous manifestez à cette Direction. Je vais essayer de répondre brièvement à une partie minime des questions. M. Siggen a posé la question sur le nouveau budget, les mandats de prestations et les PIG. Je transmettrai la question à M^{me} la Commissaire. Concernant la question sur la cafétéria, je laisserai également à M^{me} la Commissaire le soin d'y répondre.

Concernant la question de M. Didier Castella quant aux craintes et interrogations sur le HFR qui sont partagées bien sûr par tous les membres de la CFG, je laisserai également M^{me} la Commissaire y répondre. Une étude a été lancée par le

conseil d'administration du HFR et les résultats seront communiqués et publiés d'ici la fin de l'année ou début de l'année prochaine.

La question de M. Zadory concernant les cliniques privées, sera également transmise à M^{me} la Commissaire. M^{me} Mutter, j'aimerais rappeler un chiffre que j'ai donné tout à l'heure: 100 frs de moins pour le tarif de base provoquent une augmentation de charges pour l'Etat de 2 millions. Quant aux prêts, effectivement il y a un prêt qui a été fait par l'Etat de Fribourg au HFR pour palier au manque de liquidités en début d'année surtout. Le HFR n'avait pas encaissé d'argent des caisses-maladie. La CFG a été renseignée quant à ce prêt. Il y a un contrat en bonne et due forme qui a été établi entre l'Etat et le HFR avec un montant d'intérêt et une cadence de remboursement.

Pour M. Zosso et l'aide sociale, je laisserai M^{me} la Commissaire répondre à ces questions plus précises.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Concernant la question des contrats de prestations, nous n'avons pas encore finalisé le contrat de prestations. Nous sommes en train d'analyser toute une série de demandes de la Direction des Finances. Nous avons finalisé ceux des deux cliniques privées. Pour le HFR et le RFSM, il y avait encore des éléments à analyser. C'est la première fois que nous faisons cet exercice. Il y a de nombreux éléments à identifier. Il faut que l'on soit sur une base juste pour le départ.

Concernant la cafétéria, il y a la participation, dans le cadre des prestations d'intérêt général aux prestations en faveur du personnel. Le personnel travaille 7 jours sur 7 et 24h/24h. Il y a des horaires de nuit. Ils mangent à différentes heures de la journée ou de la nuit. C'est une prestation en faveur du personnel. Nous allons identifier les différents éléments. Il y a des menus meilleur marché pour le personnel. Nous devons faire l'analyse.

Concernant les questions de M. le Député Castella, nous sommes en train de préparer une feuille de route sur les différentes interventions. La question notamment sur la fermeture de la maternité sera sur la table du Conseil d'Etat non pas le 13, car la séance est uniquement consacrée aux mesures d'économie, mais le 20, de même que la réponse à la question sur le fond de roulement. Concernant le mandat plus spécifique du groupe libéral-radical, le Conseil d'Etat a décidé d'attendre l'étude de faisabilité qui lui sera présentée au mois de décembre pour répondre à ce mandat. Dans ce sens, il faut savoir que l'étude en cours, réalisée par le «Boston consulting

group», est une étude qui se base sur des chiffres qui seraient les mêmes pour n'importe quel bureau d'étude, à savoir les chiffres de l'Office fédéral de la santé publique, les chiffres de l'Office fédéral de la statistique en matière de planification hospitalière et d'activité réalisée dans les hôpitaux publics HFR. Elle a impliqué entre 60 et 70 personnes du HFR qui ont participé à des groupes de travail, à des réflexions sur l'activité médicale sur le futur, des personnes de tous les niveaux, des médecins, des soignants, des personnes de la logistique. Des après-midis entiers ont été consacrés à une énorme réflexion sur l'avenir de l'Hôpital fribourgeois. Avant de repartir avec une nouvelle étude, le Conseil d'Etat, en fonction de ces éléments, a souhaité attendre les résultats de l'étude de Boston pour savoir s'il y avait lieu d'en mandater une autre ou de compléter cette étude. Il faut peut-être dire aussi que Boston group travaille sur plusieurs variantes. Ce n'est pas figé sur la variante de concentration sur un site de soins unique. Plusieurs variantes seront proposées. Le Conseil d'Etat a décidé d'attendre le résultat de cette étude avant de voir s'il était opportun d'engager d'autres montants avec une autre réflexion par rapport à cela. Le Conseil d'Etat est très soucieux d'avoir tous les éléments en main pour prendre les meilleures décisions pour l'ensemble de la population fribourgeoise. Il est conscient qu'il faut positionner le HFR entre les deux hôpitaux universitaires que sont l'Insel et le CHUV. Il faut répondre à un souci de manque de médecins ou comment être attractif pour recruter des médecins? Comment offrir les meilleurs soins possibles à la population? On parle également des soins de proximité, notamment avec les questions des permanences ou des services d'urgence, du nombre de sites de soins aigus. Ce n'est qu'une fois qu'il aura les résultats de cette étude que le Conseil d'Etat prendra une décision par rapport à cela.

Concernant la fermeture de Châtel, ce qui est prévu dans le budget 2013 est une demi-fermeture. Actuellement, il y a des discussions avec les représentants de la Veveyse. Les représentants de la Veveyse ont déposé un projet sur la table du Conseil d'Etat et du conseil d'administration. Nous avons des séances de discussion. Il y a déjà eu une première séance de discussion. Nous aurons la suivante d'ici peu pour essayer de trouver avec le district de la Veveyse la meilleure solution. Les représentants de la Veveyse étaient d'accord pour dire que la gériatrie ne pouvait plus être maintenue. Nous discutons actuellement sur le reste des propositions. Je suis convaincue que nous arriverons à trouver ensemble une solution qui préserve les intérêts de la population veveysanne et qui réponde aussi au besoin de cette population en termes de soins. S'il devait y avoir une décision de non-fermeture de Châtel, qui aurait des conséquences pour le budget, des montants devraient être octroyés parallèlement à la

décision. En effet, nous sommes sur la base d'un budget qui a été déposé par le HFR en fonction des projets 2013.

Concernant la part pour les cliniques privées, la nouvelle loi fédérale sur le financement hospitalier est claire. Le canton doit participer aux prestations des hôpitaux qui sont sur les listes du canton de Fribourg. C'est notamment le cas de la clinique Daler et de la Clinique Générale puisque ces deux cliniques, avec environ 100 lits, répondent aux besoins de la population fribourgeoise. Nous finançons 49% des prestations LAMal selon les mandats qui leur ont été octroyés, les missions qu'ils ont. Pour Daler, ces mandats sont orientés vers l'obstétrique et la gynécologie et la Clinique Générale s'occupe plutôt du domaine orthopédique. Nous analyserons dans le cadre de la planification que nous devons mettre en vigueur au 1^{er} janvier 2015 s'il y a lieu de limiter les mandats.

Concernant la question de M^{me} la Députée Christa Mutter, nous avons jusqu'en 2017 pour arriver à 55% de participation de l'Etat. Le canton de Fribourg se situait en-dessous de la moyenne des primes suisses. Nous avons fixé 47% en 2012 et maintenant, selon les renseignements que nous avons de l'Office fédéral de la santé publique, nous devons augmenter de 2% chaque année. Il n'y a pas d'autre rythme possible. On voit qu'il y a eu un effet sur les primes d'assurés 2013 puisqu'il reste un potentiel, l'Etat prenant chaque année 2% de plus, nous devrions arriver à maîtriser l'augmentation des primes des assurés fribourgeois pour ces prochaines années. En effet, nombre de cantons n'ont plus cette marge de manœuvre, puisqu'ils sont déjà à 55%. Le passage de 47% à 49% représente, pour le budget 2013 de l'Etat, des montants supplémentaires de 4,25 millions pour le HFR, respectivement de 760 000 francs pour le RFSM. Les 2% correspondent à ce montant. Il n'y a pas de possibilité d'aller plus vite.

Concernant les prestations de service par des tiers, je ne sais pas si c'est dans le chapitre du Service d'aide sociale, puisque j'ai des prestations pour des tiers dans chaque service. Concernant le chapitre de l'aide sociale, nous avons une toute petite augmentation de 3000 francs. Pour l'aide sociale, vous avez l'effet. Il faut simplement comparer les comptes 2011 et le budget 2013 et on constate les différences. Nous avions aux comptes 2011, pour la subvention cantonale aux communes pour l'aide sociale des étrangers domiciliés dans le canton, 6,4 millions et 5,9 millions au budget 2013. C'est bien une baisse, même s'il y a une forte augmentation entre 2012 et 2013 due à une augmentation du nombre de personnes qui s'adressent à l'aide sociale. Tous les services sociaux nous informent que pour 2012 les budgets seront dépassés. Il y a une augmentation considérable de nouveaux

cas. Sur la différence de 50% à 40%, on remarque qu'entre les comptes 2011 et le budget 2013 il y a une diminution.

C'est avec ces remarques que je vous invite à accepter les comptes de ma Direction.

- > L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y pas de modification.

—

Elections judiciaires

Un-e juge de paix de la Singine

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). Suite à certaines questions posées sur cette élection, c'est volontiers que je réponds à un certain nombre d'interrogations en tant que représentante du Grand Conseil au Conseil de la magistrature.

Je rappelle que l'objectif poursuivi par le Conseil de la magistrature et la Commission de justice est de garantir le bon fonctionnement de la Justice de paix de la Singine, qui est en difficulté actuellement. Je rappelle que le Conseil de la magistrature a nommé à ce titre, dans un premier temps et à titre exceptionnel, deux juges ad hoc pour six mois, conformément à l'article 91 let. d de la loi sur la justice, en raison de l'instruction pénale ouverte contre le juge de paix Schwartz. La fonction de ces deux juges prend fin le 15 novembre 2012 et il n'y a pas de possibilité légale de prolongation. Tenant compte de ce fait, le président du Conseil de la magistrature a rencontré la Commission de justice le 28 août déjà pour définir la procédure à suivre pour ce remplacement, soit avec ou sans mise au concours pour une durée déterminée, c'est-à-dire pour le temps de la procédure pénale. La Commission de justice a accepté à l'unanimité que le Conseil de la magistrature recherche un juge de paix sans mise au concours pour une durée de six mois ou jusqu'au retour du juge de paix ou la nomination d'un autre juge de paix. Deux personnes ont été auditionnées par le Conseil de la magistrature. L'une d'entre elles ayant retiré sa candidature, une seule candidature est proposée à l'élection. M^{me} Theodora Tsavdaridis a l'avantage d'être expérimentée et de très bien connaître la Justice de paix de la Singine car elle y travaille comme greffière depuis le 1^{er} janvier 2008 et maîtrise donc parfaitement la matière. Cet argument a toute sa pertinence sachant que deux greffières sans expérience confirmée dans ce domaine viennent d'être engagées. De plus, elle peut entrer immédiatement en fonction. A noter enfin que conformément au chapeau figurant dans le préavis du Conseil de la magistrature, le Conseil vous propose d'élire un juge de paix jusqu'au retour du titu-

laire ou l'entrée en fonction de son successeur, mais au minimum six mois. Donc, M^{me} Tsavdaridis est proposée comme juge de paix pour une durée déterminée et le poste sera, le cas échéant, remis au concours.

C'est avec ces quelques considérations que je souhaitais dissiper peut-être quelques malentendus.

Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE). Die heutige Wahl einer Friedensrichterin wirft einige Fragen auf. Wir wissen, dass der damals von uns gewählte Friedensrichter seit über sechs Monaten suspendiert ist und die lange ersehnten Gerichtsverhandlungen noch nicht stattgefunden haben. Dieser Umstand ist allen verantwortlichen Personen seit je her bekannt, ihr Vorgehen aber damit sehr fraglich und nicht nachvollziehbar.

Ich habe trotzdem noch folgende Frage zu stellen: Warum hat man nicht noch weiter zugewartet, bis das Urteil des suspendierten Friedensrichters bekannt ist und in der Zwischenzeit weiterhin wie bisher eine interne Lösung gesucht? Dass man nun, wenn auch für eine beschränkte Zeit, eine neue Friedensrichterin wählt, ist nicht verständlich. Oder hat man im Falle des suspendierten Friedensrichters seine Entlassung schon beschlossen? Warum wurde im vorliegenden Fall die Stelle nicht ausgeschrieben? Und zu guter Letzt: Wenn der suspendierter Friedensrichter seine Stelle nicht mehr einnehmen kann, wird die Stelle tatsächlich und frühzeitig ausgeschrieben? Ich bin mir hier nicht so sicher.

Danke für die Beantwortung meiner Unsicherheiten.

Schneuwly André (ACG/MLB, SE). Zu meiner Interessenbindung: Ich bin Gemeinderat in Düringen. In meinem Namen möchte ich zu diesem Wahlvorschlag zwei Bemerkungen machen.

Erste Bemerkung: Ich bedaure, dass das Verfahren gegen den Präsidenten des Friedensgerichtes des Sensebezirks immer noch nicht abgeschlossen ist. Damit ist ein zweiter, provisorischer, befristeter Übergang notwendig geworden. Für das betroffene Friedensgericht und für die Amtsvormundschaftstellen ist dies eine unbefriedigende, unsichere Situation. Ab dem 1. Januar 2013 muss zusätzlich das neue Kinder- und Erwachsenengesetz umgesetzt werden. Der Mehraufwand an Arbeit ist gross.

Zweite Bemerkung: Ich bedaure, dass nur eine Person zur Wahl steht. Ich hoffe, dass der Justizrat als Aufsichtsorgan des Friedensgerichtes in den nächsten drei bis sechs Monaten das Friedensgericht Sense eng begleitet und für die

nächste Phase eine gute Lösung findet. Eine konstruktive Zusammenarbeit mit den Amtsvormundschaftsstellen ist enorm wichtig.

Waeber Emanuel (*UDC/SVP, SE*). Dieses Traktandum hat die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei des Kantons Freiburg heute Morgen sehr lange und intensiv beschäftigt. Wir schlagen Ihnen vor, leer einzulegen, nicht zu wählen.

Zwei Gründe, um dieser Empfehlung zu folgen. Erstens: Diese Wahl bedeutet ebenfalls eine Vorverurteilung des bisherigen Präsidenten des Friedensgerichtes des Sensebezirks, der seine Arbeit bis anhin hervorragend ausgeführt hat. Wir motivieren die Justiz, dort vorwärts zu machen, damit wir auch in diesem Fall Resultate auf dem Tisch haben.

Zweitens: Wieso wurde diese Stelle nicht öffentlich ausgeschrieben? Viele mögliche Kandidatinnen und Kandidaten hatten nicht einmal die Möglichkeit, sich für diese Stelle zu bewerben, auch wenn sie auf sechs Monate befristet ist. Das ist eine Schattenfrist, meine Damen und Herren. Die SVP des Kantons Freiburg verurteilt diese Schattenwirtschaft, demzufolge lade ich Sie ein, die Wahlzettel leer einzugeben.

Kaelin Murith Emmanuelle (*PDC/CVP, GR*). Je m'excuse tout d'abord pour ma voix, je ne sais pas si j'arriverai à aller au bout de mon intervention. Je voulais juste répondre à nos collègues que c'est une situation très particulière et que la vacance de la justice de paix de la Singine serait beaucoup plus dommageable pour le fonctionnement de la justice de paix. La loi ne permet pas de nommer un juge de paix dans d'autres conditions puisqu'il y avait seulement une prolongation donnée pour six mois. Donc on a utilisé toutes ces prolongations. Maintenant il est vrai que la procédure à l'encontre de M. le Juge de paix est ouverte, mais c'est la procédure de la justice et ce n'est pas le Grand Conseil qui peut influencer sur les délais de la procédure en cours. Nous regrettons que cette procédure dure, tout le monde va mettre en œuvre le maximum pour arriver au bout de cette procédure. Donc, la Justice de paix doit être pourvue d'un juge de paix et nous avons choisi, le Conseil de la magistrature en accord avec la Commission de justice, de nommer un juge pour une durée déterminée, donc une nouvelle période de six mois. Je vous défie de trouver un candidat qui lâche sa profession pour venir pourvoir un poste durant six mois. C'est dans ce sens-là que nous estimons que c'est pour le bon fonctionnement de la justice qu'il faut soutenir cette élection. Il y a aura une nouvelle procédure d'élection. Estimer que c'est une condamnation de M. le Juge de paix Schwartz est une fausse interprétation. Au contraire, ça lui laissera la place de revenir s'il n'a pas été condamné, puisque sa place ne

sera pas occupée par un juge nommé pour une durée indéterminée.

Gobet Nadine (*PLR/FDP, GR*). Je ne vais pas prolonger parce que je vous ai expliqué la procédure qui a été faite d'entente avec la Commission de justice. Maintenant, je vous appelle quand même à prendre vos responsabilités. Au 15 novembre, il n'y a plus de juge de paix en Singine. Les deux personnes qui étaient nommées pour six mois comme le permettait à titre exceptionnel l'article 91 de la loi sur la justice ne peuvent pas être reconduites, ce d'autant plus qu'il y a aussi une personne qui a atteint la limite d'âge. Donc, dans la situation actuelle, on a une candidature et si cette personne n'est pas élue, en l'état, nous n'avons personne pour la Justice de paix de la Singine.

—

Projet de budget 2013 (suite)

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport

Krattinger-Jutzet Ursula (*PS/SP, SE*), **Berichterstatterin**. Das Budget 2013 für die Erziehungs-, Kultur- und Sportdirektion. Der Ausgabenüberschuss der laufenden Rechnung des Budgets 2013 beträgt 558 749 000 Franken, was eine Erhöhung um 28,7 Millionen Franken oder 5,4 Prozent gegenüber dem Budget 2012 bedeutet. Die Ausgaben der laufenden Rechnung betragen 583 769 000 Franken, das sind 3,8 Prozent oder 36 Millionen Franken mehr als im Budget 2012.

Die wichtigsten Gründe hierfür:

Erstens: Ein Transfer von 20,9 Millionen Franken ins DICS für alle Schüler und Studenten, die ausserhalb des Kantons Schulen besuchen. Diese Kosten finden wir nicht mehr in der Volkswirtschaftsdirektion oder Direktion des Innern. Die Gesamtkosten für den Besuch ausserkantonaler Schulen belaufen sich auf 63,9 Millionen Franken, was eine Erhöhung um 21,9 Millionen Franken im Budget des DICS ausmacht. Hierzu einige Beispiele: 12,2 Millionen Franken für Lernende, die die Berufsschule ausserhalb des Kantons besuchen, 3,8 Millionen Franken für weiterführende Schulen und 2,56 Millionen Franken für technische Hochschulen. Dies sind Schätzungen, die auf den Schülerzahlen 2011/2012 basieren und es ist schwierig, genaue Zahlen zu beziffern. Zur Erinnerung: Ein Jahr Bildung kostet im Durchschnitt 21 000 Franken pro Schüler und Jahr. Eine zu pessimistische Einschätzung dieser Kosten kann gravierende Folgen in der

Rechnung nach sich ziehen. Im Frühling hat auch das Büro, welches sich mit interkantonalen Vereinbarungen beschäftigt, seine Arbeit aufgenommen.

Ein zweiter Grund für die Erhöhung des Budgets 2013 sind die Personalkosten. Sie steigen um 9,9 Millionen Franken. In der Bildungsdirektion sind 4641,5 Stellenprozente. Dies sind 53,45 Stellen mehr als im Budget 2012. Davon sind 47,16 Stellen im Unterrichtswesen, was auf die Einführung des zweiten Kindergartenjahres und die demographische Entwicklung zurückzuführen ist. Bei der Erhöhung der Personalkosten sind aber auch der automatische Stufenwechsel, die Einlagen in den AHV-Überbrückungsfonds und die Sozialabgaben zu berücksichtigen, welche einen Betrag von 2,5 Millionen Franken ausmachen.

Ein dritter Grund für die Erhöhung sind die steigenden Subventionen um 2,67 Prozent. Die Subventionen für minderjährige Behinderte in Spezialschulen im Kanton sind um 1,1 Millionen Franken gestiegen, diejenigen für behinderte Schüler ausserhalb des Kantons ebenfalls um 1,1 Millionen Franken. Auch wurden 6,12 neue Stellen geschaffen. Im Bereich Kultur sind die Subventionen um fast 250 000 Franken gestiegen.

Ein vierter Grund sind die grossen Investitionen, welche Abschreibungen in der Höhe von 1,3 Millionen Franken ausmachen.

Zu den Einnahmen. Nicht nur die Ausgaben steigen, auch die Einnahmen und zwar um 7,2 Millionen Franken. Dies ist vor allem auf höhere Beiträge der Gemeinden zurückzuführen, welche sich an den Lohnkosten des Lehrpersonals und an den spezialisierten Schulen beteiligen und 4,8 Millionen Franken ausmachen. Nicht zu vergessen sind die 10 Millionen Franken an die Gemeinden für die Einführung des zweiten Kindergartenjahres, wofür ein spezieller Fonds geschaffen ist, aus welchem das Geld entnommen wurde.

Ein Wort noch zu den Investitionen. Die Investitionen betragen Brutto 30,7 Millionen Franken. In grossen Zügen setzen sie sich wie folgt zusammen: Collège de Gambach: 10 Millionen Franken, Garcia: 6 Millionen Franken, Collège du Sud: 2 Millionen Franken und Studien für Pérolles 3: 7,3 Millionen Franken.

Noch eine Korrektur für die Position unter der Kostenstelle 3225, Konto 3130.000: Dort ist ein falscher Betrag eingetragen. Es geht nicht um die 70 000 Franken für die «parrainage intergénérationnel», sondern nur um 32 900 Franken. Das ist noch zu korrigieren.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je souhaite remercier les rapporteurs ainsi que la Commission des finances et de gestion pour l'examen attentif qu'ils ont fait du budget de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport et c'est avec intérêt que j'attends les remarques et les questions.

Emonet Gaétan (PS/SP, VE). Je déclare mes intérêts: je suis enseignant et président d'une association d'enseignants. Mon intervention porte sur le budget du Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM), page 53, en particulier sur l'avenir et les perspectives dans la planification financière de ce chapitre. Tout d'abord, je précise et rappelle que le concept cantonal sur l'enseignement spécialisé est en consultation jusqu'au 31 décembre 2012 et sa mise en œuvre est prévue progressivement dès 2014. Cependant, dans la pratique, nous constatons que plusieurs mesures sont déjà mises en place et plusieurs démarches sont entreprises par le SESAM en rapport avec ce concept. L'intégration dans les classes ordinaires des élèves en difficulté ou atteints d'un handicap est un élément qui pose et posera encore de nombreux soucis aux enseignants. Ces mesures qui permettent à l'élève de suivre son cursus scolaire au contact d'autres enfants sont bonnes et vont dans le bon sens. L'attribution de ressources en enseignement spécialisé aux établissements en fonction du nombre d'élèves va aussi dans le bon sens et permettra une meilleure prise en charge globale. M^{me} la Commissaire, lors de la présentation du concept aux enseignants et aux institutions spécialisées, vous avez été très claire et pédagogue. Mais, deux éléments me poussent aujourd'hui à soulever quelques inquiétudes et relayer quelques demandes qui me sont parvenues.

Tout d'abord, vous avez insisté sur le fait que ce sera à l'école régulière de faire la preuve qu'un enfant ne peut pas suivre un programme, même particulier, en son sein. Ne va-t-on pas tenter de l'intégrer aux forceps, de vider les institutions spécialisées, ce qui impliquera des économies pour l'Etat au détriment des communes? L'avenir des institutions spécialisées est-il assuré à long terme?

Ensuite, vous avez soulevé que l'on devait mettre des priorités dans le cadre de la prise en charge des élèves en difficulté. Les finances cantonales étant ce qu'elles sont, il faudra peut-être faire des choix. Aujourd'hui, nous l'avons vu, le budget des SESAM ne subit aucune coupe, sont même en augmentation, et les chiffres à venir vont encore augmenter. Pour réussir une intégration dans les classes régulières des élèves en difficulté, il faudra des forces, un soutien accru et surtout un encadrement adéquat pour favoriser les apprentissages des élèves. M. Godel a parlé de programme de législature difficile

à boucler. Du côté de l'enseignement spécialisé, pouvez-vous, M^{me} la Commissaire, nous assurer qu'un maximum sera fait afin que tous les enfants de notre canton puissent avoir les mêmes chances, sans coupe drastique dans ce chapitre?

Enfin, pour terminer, je souhaite connaître les intentions de votre Direction en collaboration avec d'autres Directions sur les mesures qui seront prises pour l'insertion professionnelle et l'avenir des jeunes qui auront été soutenus et encadrés par des concepts adéquats durant leur scolarité. L'investissement consenti à l'école régulière et pour les institutions doit déboucher sur un avenir concret pour chaque jeune. Je vous remercie de vos réponses et de votre attention.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE), **Berichterstatterin**. Die Frage von Herrn Emonet betrifft das Konzept für «l'enseignement spécialisé». Dieses Konzept ist gerade in der Vernehmlassung. Da die Frage nicht direkt einen Budgetposten betrifft, lasse ich dazu Frau Staatsrätin Chassot antworten.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. C'est avec grand plaisir que je réponds aux questions de M. le Député Emonet. Comme il l'a effectivement indiqué, le concept pour l'enseignement spécialisé fait actuellement l'objet d'une consultation qui prendra fin au mois de décembre prochain et qui nous permettra aussi de dégager le cas échéant les priorités, voire les réformes qu'il y a encore lieu de mettre en place dans le cadre de cet ambitieux projet. Il est important de relever que notre canton connaît déjà un concept sur l'intégration depuis 1999 et qu'aujourd'hui déjà plus de 400 élèves sont intégrés dans les classes ordinaires de notre canton, avec un suivi qui est assuré pour les classes francophones par les classes d'enseignement spécialisé de la Glâne ou St-Joseph, pour les classes alémaniques par le Schulheim ou par St-Joseph, selon le type de handicap. Avec le concordat sur l'enseignement spécialisé qui faisait suite à l'engagement des cantons, dans le cadre de la RPT, de reprendre ce secteur d'activités, concordat que vous avez approuvé dans cette salle, nous nous sommes engagés à prioriser l'intégration, à préférer l'intégration des élèves en renversant effectivement le fardeau de la preuve, à savoir qu'il s'agit aujourd'hui, pour l'école régulière, de démontrer que nous ne sommes pas en mesure de pouvoir intégrer cet enfant. Le concordat contient deux tempéraments à l'intégration qui sont extrêmement importants à relever.

Premier tempérament

Tout d'abord le bien de l'enfant lui-même, de l'élève. Nous savons très bien que pour un certain nombre d'élèves, l'intégration n'est pas possible et que la scolarisation dans une institution spécialisée restera dès le départ la solution choisie.

Deuxième tempérament

L'organisation scolaire ou l'environnement scolaire qui ne se prêterait pas à la scolarisation de cet enfant. On peut penser évidemment à des questions architecturales, mais celles-là nous aurons beaucoup de peine à les accepter parce que nous estimons que nous pouvons organiser les bâtiments et nous devons les organiser de façon à recevoir l'ensemble des élèves. Mais le deuxième tempérament a trait aussi, le cas échéant, à la question d'un environnement scolaire de classes composées de manière plus délicate ou d'éléments de ce type-là. Ce qui fait que, à chaque fois qu'il s'agit de l'enclassement d'un élève souffrant d'un handicap ou nous dirons dorénavant d'un besoin éducatif particulier, c'est toujours une décision individuelle qui devra être prise en prenant en compte l'élève lui-même et son environnement.

Ces deux tempéraments sont ceux que justement nous voulons pouvoir faire aussi vivre en renversant ce fardeau de la preuve pour que nous puissions au mieux prendre la décision qui convient pour l'élève.

M. le Député Emonet l'a dit à juste titre, je parcours actuellement le canton pour présenter le concept aux différents milieux concernés et à chaque fois j'indique, et c'est important, que dans le cadre de la consultation, il faudra se prononcer non seulement sur le bien-fondé des mesures, mais également indiquer des priorités, parce que le concept implique des coûts. J'ai déjà eu l'occasion de le dire dans cette enceinte, l'intégration a un coût supplémentaire. Vous ne pouvez pas intégrer un élève en classe ordinaire selon les mêmes conditions scolaires que pour des élèves qui n'auraient pas de besoins éducatifs particuliers. Il faut évidemment aussi prendre en compte la situation de l'enseignement spécialisé. Raison pour laquelle dans les besoins complémentaires que nous avons, qui sont de l'ordre, je crois, de 45 équivalents plein-temps pour la mise en œuvre du concept échelonné sur toute une série de propositions, il faudra que dans le cadre, suite à la consultation, nous les réexaminions et que nous voyons, le cas échéant, comment nous pouvons aussi, parce qu'il y a aussi une question de délai et d'étalement dans le temps, mettre en place les différentes mesures. C'est à ce travail que nous nous attèlerons une fois que nous aurons les réponses au concept et nous le ferons, comme nous l'avons fait jusqu'à maintenant, avec le groupe de travail qui s'est penché sur le concept et ce sont plus de 30 personnes issues de l'ensemble des milieux et des partenaires qui ont planché sur le concept. Derrière ces 30 personnes, il y avait plus de 200 personnes issues des milieux de l'enseignement spécialisé, des prestations en logopédie, psychologie, psychomotricité, issues également des questions de l'insertion professionnelle et c'est la dernière question à laquelle je répondrai.

La question de l'insertion professionnelle des jeunes qui ont bénéficié de l'intégration a fait l'objet d'une étude fouillée de la part d'un groupe de travail qu'a présidé le chef de service de l'orientation professionnelle. Le secondaire II ne fait pas partie du concordat. Il est cependant pour nous une obligation et une évidence que lorsque l'on a une série de propositions à l'école obligatoire, il faut qu'il puisse y avoir une suite pour ces élèves. Dans ce cadre-là, puisque ça reste une responsabilité de l'AI, la proposition qui est faite est celle de la création d'une plate-forme jeunes, à l'exemple de celle que nous connaissons également pour l'insertion des jeunes, mais à laquelle serait associé l'Office cantonal AI ainsi que la mise en place d'une sorte de case manager particulier d'encadrement de l'élève, à partir du moment où il entre dans le secondaire I. Différentes mesures sont possibles, le concordat nous l'indique aussi: une prolongation de la scolarité, des mesures, et nous le souhaitons évidemment, de formation professionnelle avec en particulier des formations initiales sur deux ans, sous forme d'attestations, voire pour les élèves qui ne pourraient pas suivre ces éléments-là, des formations professionnelles spécialisées. Et ce sont là des formations qui sont également ouvertes dans notre canton ou dans d'autres cantons et que prend en charge l'assurance-invalidité.

Je vous invite dès lors à lire précisément non seulement le concept mis en consultation, mais aussi les 12 rapports qui l'accompagnent. C'est une lecture de plus de 350 pages, si vous le souhaitez, mais cela permet, si l'une ou l'autre question plus particulière vous intéresse, de nous faire part de votre avis. Vous trouverez l'ensemble des rapports sur le site de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

- > L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y pas de modification.

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

Schorderet Edgar (*PDC/CVP, SC*), **rapporteur**. On m'a demandé de remplacer le rapporteur principal au pied levé et ceci sur la base du procès-verbal de la CFG. Cela a au moins le mérite que je serai assez court.

Le budget 2013 de la DIAF boucle avec un total de charges de 368,8 millions et un total de produit de 282,7 millions, soit un excédent de charges de 86,1 millions de francs, en augmentation d'environ 5%. Il faut préciser que les contributions aux établissements d'enseignement agricole hors canton qui se montaient à 1,3 million au budget 2012 figurent maintenant dans le budget de la DICS. Le compte des investissements

présente un total de charges de 25,9 millions pour des recettes de 13,7 millions, soit un excédent de dépenses de 12,1 millions. On peut dire que le budget de la DIAF, de façon globale, reste stable et augmente moins que la moyenne du budget de l'Etat.

Concernant le Service de l'état civil et des naturalisations, nous relevons que le logiciel Gestar permet la commande en ligne d'actes. Si l'augmentation des frais informatiques nous fait parfois douter des économies qu'ils pourraient générer, la commande en ligne allège le travail du personnel et semble améliorer le service aux usagers, ce qu'il faudra encore démontrer.

Dans le chapitre des préfectures, nous aimerions relever, pour l'ensemble de ces préfectures, la difficulté à analyser certaines données en lien avec l'activité de chacune d'elles. Sans avoir la possibilité de ressortir des éléments concrets, il nous apparaît qu'il peut exister des disparités, voire des inégalités, entre les différentes préfectures. Une comparaison devrait donc pouvoir se faire sous plusieurs angles entre les préfectures. Cela nous permettrait de comprendre les écarts de recettes d'émoluments ou d'amendes qu'il y a entre elles. Des indicateurs nous sont donc nécessaires pour apprécier les activités, la gestion et l'organisation de ces entités.

Au Service des communes, position 3130.000, l'augmentation s'explique par le travail entrepris dans le cadre de l'étude du désenchevêtrement des tâches.

Au Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, on constate un poste supplémentaire à 0.8 EPT pour un vétérinaire officiel. Le recours à du personnel auxiliaire est à mettre en rapport avec le montant des comptes 2011. Le travail demandé par la Confédération nécessite le recours à ce personnel qui doit avoir une formation particulière. Les contrats existants se montent à 500 000 francs.

A l'Institut agricole de Grangeneuve (IAG), au niveau de la GpP, on constate une augmentation globale des heures productives. Au laboratoire agro-alimentaire, on mentionne une augmentation de personnel pour 0.5 EPT.

Dans le budget classique de l'IAG, on constate une augmentation de 1 EPT pour un poste de maître professionnel. On constate également un montant de 70 000 francs qui a été prévu pour le 125^e anniversaire de l'IAG en 2013. On relève encore un investissement de 500 000 francs pour l'aménagement paysager pour la formation des horticulteurs et un montant de 500 000 francs pour un crédit d'étude en lien avec le transfert de l'ALP Liebefeld-Posieux.

Au Service des forêts et de la faune, dans les traitements, on constate un certain nombre de transformations de postes d'employés en postes de collaborateurs scientifiques universitaires ou collaborateurs techniques supérieurs. Nous avons relevé la particularité de transformer 0.45 EPT d'employé de comptabilité en collaborateur scientifique et en personnel de nettoyage.

A la position 3130.097, on constate 2 millions de francs qui sont budgétés pour l'assainissement de la décharge de la Pila. La dépense nette de l'Etat pour les travaux prévus devrait toutefois se limiter à 600 000 francs, la Confédération et la Ville de Fribourg participant pour un montant de 1,4 million de francs.

Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts. Pas de remarque.

Schorderet Gilles (UDC/SVP, SC). Je poserai quelques questions de la part de notre groupe concernant la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Au centre de charges 3425, Service de l'agriculture, position 3010.100, on a constaté qu'il y avait 60 000 francs de plus qu'au budget 2012 et 182 000 francs de plus qu'aux comptes 2011. D'après nos informations, il s'agirait de 0.7 EPT qui serait prévu pour le traitement des mesures paysagères liées à l'entrée en vigueur de la politique agricole 2014–2017. Si l'Assemblée fédérale refuse ces mesures, est-ce que le 0.7 EPT sera annulé?

Au centre de charges 3430, Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, position 3010.104 «Traitement du personnel technique», il y a presque 1 million de plus qu'aux comptes 2011. J'ai entendu qu'il y avait 0.8 EPT supplémentaire par rapport au budget 2012. Apparemment, la fusion du Service vétérinaire et du Laboratoire cantonal n'entraîne ni économies ni efficacité supplémentaire. J'aimerais savoir le pourquoi de ce montant supplémentaire.

Au centre de charges 3445, Service des forêts et de la faune, position 3010.115 «Traitement des gardes-forestiers», on constate une augmentation de 400 000 francs par rapport aux comptes 2011. D'après mes informations, il s'agirait de deux gardes-forestiers supplémentaires. Je me demande où ils ont été attribués. Je ne crois pas que la surface de nos forêts ait augmenté à point tel qu'elle nécessite deux gardes supplémentaires. J'attends les informations de M^{me} la Conseillère.

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur. Je remercie le député Schorderet pour ses questions. Il les a posées directement à la Direction, donc je vous redonne la parole.

Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts. Pour répondre aux questions de M. le Député Gilles Schorderet, il y aurait lieu de se référer au procès verbal de la CFG, puisque les deux premières questions ont été posées par la Commission et que j'y ai répondu lors de cette séance.

Je rappelle les arguments avancés. Le 0.7 EPT du Service de l'agriculture est non seulement destiné aux mesures en faveur de la qualité du paysage qui sont en discussion aujourd'hui à la Commission d'économie et de redevance du Conseil des Etats, mais également à d'autres mesures prévues dans la politique agricole 14–17 et qui ne sont pas contestées. Il s'agit notamment des réseaux écologiques qui continuent à être garantis par les mêmes mesures que précédemment. Il s'agit de la production de lait basé sur les herbages. Il y a tout un train de mesures qu'il s'agira de prendre au vol pour que notre agriculture fribourgeoise puisse profiter des subventions fédérales avant qu'elles ne soient entièrement attribuées aux autres cantons parce que les agriculteurs n'auraient pas formulé leurs demandes à temps. Il s'agit donc d'expliquer assez rapidement aux agriculteurs comment ils peuvent profiter de cette nouvelle politique agricole. Si une partie des mesures devaient être refusées par le Conseil des Etats ou que nous ayons une autre organisation interne, ce qui est fort possible, à la Direction de l'agriculture et des forêts, ce poste serait transformé car il y a de nombreux endroits où les ressources manquent pour accomplir ce que nous devons faire, notamment dans le domaine des institutions.

Pour le 0.8 EPT de la santé animale, nous avons donné la priorité au problème de l'agriculture. C'est bien pour cela que nous engageons un vétérinaire de plus dans le domaine de la santé animale, pour éviter les problèmes que nous avons connus ces dernières années avec des épizooties ou des maladies à combattre.

Pour le traitement des gardes-forestiers, à ma connaissance, il n'y a pas d'augmentation de gardes-forestiers. Il y a 200 000 francs d'augmentation par rapport au budget de l'année passée. A ma connaissance, il n'y a pas de nouveaux postes. Il faut que je regarde exactement pourquoi il y a ce changement. Est-ce dû à la restructuration interne? En effet, les gardes-faune ont nommé un chef garde-faune. Pour le reste, je n'ai pas d'autres commentaires et je vous invite à avaliser le budget de ma Direction qui est, comme on l'a dit précédemment, relativement économe.

> L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y pas de modification.

Direction de l'économie et de l'emploi

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR), **rapporteuse**. Nous nous sommes rendus avec mon collègue Dominique Butty le 1^{er} octobre 2012 à la Direction de l'économie et de l'emploi afin de procéder à l'examen du budget 2013.

Je tiens à remercier M. le Conseiller d'Etat Beat Vonlanthen ainsi que son secrétaire général, M. Christophe Aegerter, pour leur parfaite collaboration et les explications qui nous ont été fournies.

A cette occasion, nous avons été informés qu'en raison des discussions budgétaires particulièrement difficiles, la Direction a notamment renoncé au niveau touristique au balisage du réseau VTT, sacrifié des charges au Service public de l'emploi, renoncé à alimenter des fonds et effectué des prélèvements sur le fonds NPR, le fonds de l'emploi et le fonds de l'énergie.

D'une manière globale, on constate au compte de résultats que le budget de la Direction de l'économie et de l'emploi présente un excédent de charges de 109 382 890 francs, soit une réduction de 26 144 300 francs par rapport au budget 2012. Cette réduction a, entre autres, pour causes principales: d'une part, les améliorations des recettes au niveau de la Promotion économique avec un prélèvement sur le fonds NPR de 1,2 million et la subvention fédérale NPR de 800 000 francs, d'autre part, une réduction des charges au Service de la formation professionnelle avec le transfert, à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, de la gestion des coûts pour les apprentis hors canton, ce qui représente une diminution de 13,3 millions et, pour les Ecoles techniques, de 5,5 millions, donc au total une réduction de 19 millions.

Pour les investissements, après une réduction sensible en 2012, le niveau des investissements repart à la hausse, puisque ceux-ci constituent un total de 21 191 660 francs contre 17 735 000 millions au budget 2012, soit une augmentation de près de 20%. A ce titre, on peut mentionner qu'un montant de 2,5 millions a été porté au budget de l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes pour l'achat d'appareils, investissement qui fera l'objet d'une proposition de décret au Grand Conseil tout prochainement.

Au chapitre des investissements toujours, on peut également relever une augmentation de 4 millions au budget du Ser-

vice de l'énergie par rapport à 2012, destinés au programme bâtiment.

Au plan du personnel, on compte 8,84 EPT supplémentaires d'enseignants pour les écoles professionnelles et HES, engagements justifiés par l'augmentation du nombre d'étudiants. Et en tout et pour tout 2 EPT pour l'administration, suite à la réduction qualifiée de drastique du nombre de demandes de nouveaux postes.

Permettez-moi maintenant d'apporter quelques commentaires sur les principaux centres de charges.

Au Secrétariat général, la position 3640.401 «Amortissement des prêts pour le renouvellement des remontées mécaniques» en relation avec la position 4511.007 «Prélèvements sur provisions» concerne le projet de télésiège de La Berra dont les travaux devraient débuter en principe au printemps 2013. Le télésiège de Moléson interviendra en 2015 et le montant total est provisionné pour ces deux projets.

En ce qui concerne la Promotion économique du canton de Fribourg, centre de charge 3505, au compte de résultats il y a une diminution de l'excédent de charges de 2 694 820 francs grâce, entre autres, à une augmentation des revenus avec le prélèvement sur le fonds NPR en augmentation de 1 182 030 francs et une subvention fédérale NPR en augmentation de 763 950 francs.

Dans le compte des investissements, les dépenses augmentent de 2 566 660 francs par rapport au budget 2012 en raison notamment des 2,4 millions prévus pour des prêts à des communes pour des actions de NPR. A la position 5420.100 «Prêts à des communes pour des actions de nouvelle politique régionale», il convient de préciser que rien n'était prévu au budget 2012 et le montant budgétisé pour 2013 a diminué de 35% par rapport aux comptes 2011. Il s'agit-là du domaine de la politique foncière active qui a manifestement de la peine à se concrétiser. On ne peut que regretter cette situation face aux difficultés rencontrées lorsque que l'on cherche à proposer des terrains à des entreprises qui souhaitent s'agrandir ou s'installer dans notre canton.

Au Service public de l'emploi, il convient d'une part de noter que le plan de relance qui finance différentes mesures se terminera au 31 décembre 2013. D'autre part, les prélèvements sur le fonds de l'emploi sont en nette augmentation par rapport au budget 2012, + 4,7 millions, et cela s'explique notamment par l'augmentation de la part des cantons à l'assurance-chômage en raison de la modification de la LACI. A la position 3130.007 «Frais de fonctionnement des mesures

cantonales de réinsertion professionnelle», la différence d'environ 422 000 francs s'explique par les prévisions sur l'évolution du chômage et les fins de droit. Une partie est financée par le fonds de l'emploi – qui s'élevait à 15,3 millions à fin 2011 – et le solde par le plan de relance. Aux positions 3633.004 et 4510.004 «Part du canton au financement de l'assurance chômage» en relation avec «Prélèvements sur le fonds de l'emploi», l'augmentation de 2 448 000 francs résulte de la situation pessimiste en relation avec le chômage, calculée sur la masse salariale soumise à cotisation, y compris 1 million de plus de participation cantonale aux mesures d'organisation des mesures actives.

Aux positions 3636.205 en relation avec 4510.004 «Subventions cantonales pour le préapprentissage» et «Prélèvement sur le fonds de l'emploi», il convient de préciser que les subventions prévues pour Cap Formation et les mesures de préformation Grolley Foyer St-Etienne ont été portées à charge du fonds cantonal de l'emploi. En fait, dans les exercices précédents, les mesures de préformation figuraient dans le budget de la formation professionnelle (position 3636.205), qui intégrait la participation du Service public de l'emploi, sous forme de recette (position 4260.11). Dès 2013, ces subventions seront à charge du fonds cantonal de l'emploi géré par le Service public de l'emploi, puisque celles-ci s'inscrivent dans le cadre des mesures dont le financement est prévu par la nouvelle loi sur l'emploi et le marché du travail. Ces subventions apparaissent donc en charge à la position 3636.205 et sont prélevées sur le fonds (position 4510.004).

Au Service de la formation professionnelle, centre de charges 3542.1, la diminution de l'excédent de charges de 14 645 840 francs s'explique essentiellement avec le transfert de la gestion des coûts pour les apprentis hors canton à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. La participation du canton de Fribourg à de nombreux accords intercantonaux touchant le domaine de la formation à plusieurs niveaux, allant de l'école obligatoire au tertiaire A et B, entraîne pour lui des obligations, entre autres d'ordre financier. Le travail lié à l'application de ces accords a augmenté constamment en volume et en complexité. Pour faire face à cette situation, les trois Directions concernées, soit la Direction de l'économie et de l'emploi, la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport et la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, ont proposé de mettre sur pied une instance dénommée «Bureau cantonal Accords intercantonaux» destinée à gérer l'ensemble de ces activités. Du fait que toutes les activités que devait prendre en charge ce Bureau étaient liées au domaine de la formation, un rattachement administratif à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport a paru comme la solution la

plus pertinente. Le 28 juin 2011, le Conseil d'Etat a approuvé le projet de création d'un «Bureau cantonal Accords intercantonaux», ainsi que les mesures indispensables à sa mise en activité. Ce Bureau a donc intégré la section «Finances et équipements» du Secrétariat général de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Position 3611.002: si les frais d'écolage et la gestion des dossiers pour les élèves fréquentant des écoles hors canton sont transférés à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, les frais de déplacement eux, restent à la charge de la Direction de l'économie et de l'emploi. Une indemnité est versée sous forme de forfaits annuels fixés par le Service en fonction de l'éloignement du lieu où est dispensé l'enseignement.

Aux Ecoles techniques, centre de charges 3557, le total des charges diminue de 5,5 millions en raison des accords intercantonaux. Ainsi, à la position 3611.000 «Contributions pour la fréquentation d'écoles hors canton», il s'agit précisément du transfert du budget de la Direction de l'économie et de l'emploi à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

A l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes, centre de charges 3558.1, positions 3010.104 et 3020.100 «Traitement du personnel technique et enseignant», le justificatif mentionne les EPT refusés, soit 15,5 EPT pour le personnel technique et 20,4 pour le personnel enseignant. On constate ainsi que l'Ecole d'ingénieurs n'a reçu que le 20% de ce qu'elle demandait. Il a été relevé qu'il y a toujours des problèmes d'effectifs pour la recherche appliquée et les services, mais afin de pouvoir agir rapidement, les montants forfaitaires (inclus dans les charges du personnel 2013) offrent néanmoins une certaine flexibilité. A la position 5060.300 «Achat d'appareils», il s'agit du budget pour l'achat d'appareils qui fera l'objet d'une proposition de décret au Grand Conseil. Ce crédit sera demandé dans le cadre d'une mise à niveau totale de l'équipement des laboratoires de l'Ecole d'ingénieurs pour les 7 filières d'études et la physique appliquée.

En ce qui concerne la Haute école de gestion, centre de charges 3558.2, la position 4611.005 «Participation de la HES-SO» marque une diminution parce que le montant par étudiant diminue de 1000 francs pour les étudiants à plein temps et de 200 francs pour les études en cours d'emploi. S'agissant du nombre d'étudiants, le budget 2013 a été revu à la baisse car le budget 2012 s'avère surestimé s'agissant du nombre des étudiants inscrits à la HEG selon le budget 2012 actualisé.

Pour le Service de l'énergie, centre de charges 3565, à la position 3510.016 «Versement au fonds de l'énergie», la diminution est due à la part cantonale qui a été revue à la baisse, mesures d'économie obligent. Les positions 5770.011 «Subventions fédérales redistribuées provenant de l'affectation partielle du produit de la taxe sur le CO₂» et 6700.011 concernent le même objet puisqu'il s'agit de la subvention fédérale, estimée à 4 millions, en faveur du programme bâtiments et provenant du produit partiel de la taxe sur le CO₂. La première position enregistre la somme versée aux tiers, alors que la seconde enregistre la somme versée par la Confédération au canton. A noter que le programme bâtiments fonctionne très bien et les montants ont été engagés jusqu'à fin 2014. A ce sujet, la garantie que la Confédération n'interrompt pas ses subventions a été obtenue le 26 octobre dernier et le programme est d'ores et déjà prolongé jusqu'à fin 2015.

Avec ces quelques considérations, j'en aurais terminé avec le budget 2013 de la Direction de l'économie et de l'emploi.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.

Herzlichen Dank den Berichterstattern für die seriöse Analyse des Budgets der Volkswirtschaftsdirektion. Der Bericht von Frau Grossrätin Gobet war sehr ausführlich. Ich habe momentan keine weiteren Bemerkungen zu machen und werde dann auf allfällige Fragen antworten.

Berset Solange (PS/SP, SC). J'ai une question sur la promotion économique au 3505. Le chiffre 3510.100 nous indique qu'il y aura un versement au fonds de la nouvelle politique régionale de 5 millions environ, je vous passe les détails. J'aurais aimé savoir quel est le montant total de ce fonds? Quels sont les projets prévus pour 2013? Et à quoi va servir le prélèvement de 7 564 740 francs effectué sur le fonds?

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, SC). Ich gebe bekannt, dass ich Mitglied des Vorstands des Foyer St-Etienne bin und habe folgende zwei Fragen.

Meine erste Frage betrifft die Rubrik 3636.205 «Kantonsbeiträge für die Vorlehre», welche im Amt für Berufsbildung auf Seite 189 eingetragen ist. Dort, wo im Budget 2012 der Betrag von 1 390 000 Franken stand, ist im Budget 2013 die Rubrik leer. Gemäss Auskunft von Kolleginnen und Kollegen aus der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission sind die Subventionen nun neu dem Amt für den Arbeitsmarkt zugeteilt. Das wirft folgende Fragen auf: Weshalb wurde die Finanzierung einer Vorlehre, welche als Teil der Berufsbildung verstanden werden muss, ins Amt für den Arbeitsmarkt verschoben, wo dieselben Jugendlichen nun nicht mehr als Jugendliche mit einem Anspruch auf Berufsausbildung, son-

dern als potentielle Arbeitslose verstanden werden, für die schliesslich Massnahmen einzuleiten sind? Es sei hier nur am Rande angemerkt, dass Jugendliche, die eine Vorlehre besuchen, oftmals auch dieselben Jugendlichen sind, welche die Schule vor Ende der obligatorischen Schulzeit auf die Strasse stellt. Zweite Frage: Wo ist die Differenz dieser beider Budgetposten von 530 000 Franken zu finden?

Meine zweite Frage betrifft schliesslich die Rubrik 3635.005 des Amtes für den Arbeitsmarkt auf Seite 183, «Zuschüsse für die berufliche Eingliederung von Jugendlichen». Welche Leistungen, Herr Staatsrat, sind unter dieser Rubrik subsumiert? Ich danke Ihnen für ihre Antwort.

Ganioz Xavier (PS/SP, FV). Au préalable, je déclare mon lien d'intérêt avec l'Union syndicale fribourgeoise (USF).

Je profite de l'examen de détail dévolu à la Direction de l'économie et de l'emploi pour solliciter le Conseil d'Etat quant à la situation du Centre professionnel spécialisé (Prof-in) de Courtepin, dont le personnel a débrayé hier après-midi 5 novembre. Comme nous avons pu l'apprendre par les médias, le personnel de ce Centre qui forme des jeunes en difficulté d'apprentissage est pour le moins très préoccupé pour son avenir. En effet, les conditions tant de travail que de salaires y sont clairement menacées. Par le passé, Prof-in était subventionné par l'OFAS et soumis à la convention collective de travail Infri-Fopis. En 2011, la direction de Prof-in a décidé de quitter Infri en annonçant ne plus pouvoir payer le personnel aux conditions fixées par la convention collective de travail et ceci dès le 1^{er} janvier 2013. Prétexte mis en avant pour légitimer cette décision: la nouvelle politique financière de l'OFAS et les dettes du Centre. Si l'on peut saisir que la situation de Prof-in n'est pas aisée, il n'en demeure pas moins que les membres du personnel ont été mis devant le fait accompli. La Direction a imposé aux collaboratrices et collaborateurs du Centre de nouveaux contrats de travail qui évacuent les garanties salariales de la convention collective. Un nouveau règlement du personnel a été rédigé par la direction, mais de manière unilatérale. Les salariés du Centre, leurs représentants et les syndicats ont tenté le dialogue, mais se sont pour l'heure heurtés à un refus net de celle-ci. Cette situation est proprement inacceptable car il y a non seulement les conditions sociales du personnel, plus de 80 personnes je le répète, qui sont en jeu, mais aussi la qualité de la prise en charge de la centaine de jeunes qui suivent un apprentissage, une formation ou un stage à Prof-in.

Je sollicite donc à présent le Conseil d'Etat afin qu'il se détermine sur les demandes évidentes du personnel, à savoir tout d'abord qu'il fasse pression sur la direction de Prof-in pour

qu'elle sorte de son mutisme inacceptable et irresponsable et que deuxièmement, il prenne des mesures qui puissent garantir le maintien de toutes les institutions du canton au sein de la convention collective de travail, en particulier qu'il apporte des garanties financières à Prof-in pour que le centre soit en mesure de faire face à toutes les obligations conventionnelles qui sont dues au personnel.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR), rapporteure. Je remercie les différents intervenants pour leurs questions. Concernant l'intervention de M. Ganioz, je laisserai M. le Commissaire y répondre.

Quant à la question du fonds de nouvelle politique régionale, n'ayant pas les chiffres à disposition, je ne suis pas en mesure de répondre.

Par contre, pour les deux interrogations de M^{me} Burgener, tout d'abord concernant les subventions pour le pré-apprentissage, comme je l'ai dit, dès 2013 ces subventions sont à charge du fonds cantonal de l'emploi qui est justement géré par le Service public de l'emploi, raison pour laquelle ces subventions figurent au budget du Service public de l'emploi, parce qu'elles s'inscrivent dans le cadre des mesures dont le financement est prévu dans la nouvelle loi sur l'emploi et le marché du travail.

Concernant les allocations d'insertion professionnelle pour les jeunes (AIPJ), je peux mentionner les conditions suivantes – mais je ne sais pas si je répons précisément à la question qui est posée: un montant de 1000 francs par mois est versé pendant six mois pour tout contrat d'une durée minimum de 12 mois; il faut que l'entreprise ait son siège dans le canton de Fribourg, qu'il n'y ait pas eu de licenciement par exemple pour ouvrir un poste AIPG et il faut que l'entreprise ouvre un ou plusieurs postes pour en bénéficier.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.

Zuerst zu den Fragen von Grossrätin Frau Burgener. Zuerst zum zweiten Teil der ersten Frage: «Wo ist die Differenz der 530 000 Franken zu finden?» Im Budget 2012 des Amtes für Berufsbildung waren rund 1,4 Millionen Franken eingestellt. Jetzt findet man die gleiche Position im Budget des Arbeitsamtes – Frau Berichterstatterin hat dies bereits gesagt –, jetzt allerdings lediglich mit dem Betrag von 860 000 Franken. Für die Vorlehre sind aber weiterhin die rund 1,4 Millionen Franken vorgesehen. Die 530 000 Franken, die jetzt nicht mehr zu finden sind, findet man im Bereich der arbeitsmarktlichen Massnahmen. Das ist ein Bundesbudget und kein Teil unseres kantonalen Budgets. Vorher waren die effektiv an das Amt für Berufsbildung transferiert worden.

Zum ersten Teil der Frage: «Wieso dieser Transfer?» Im Rahmen des Gesetzes über die Arbeit und den Arbeitsmarkt, haben wir in Artikel 103 Absatz 1 Buchstabe g die gesetzliche Grundlage geschaffen, unter dem Titel «Junge mit Eingliederungsschwierigkeiten in die Berufswelt». Es geht hier nicht darum, die Jungen zu stigmatisieren, sondern eine gesetzliche Grundlage zu schaffen, damit der Kanton ebenfalls Unterstützungsbeiträge geben kann.

Concernant la deuxième question, M^{me} la Rapporteure a répondu. Cette allocation d'insertion professionnelle pour les jeunes (AIPJ) est un instrument qui a été introduit par le programme de relance. L'objectif est vraiment d'assurer l'insertion des jeunes dans le marché du travail pour éviter qu'ils passent par le chômage. Cet instrument a eu un succès important. Par moments, nous avons pu réduire d'un point le taux de chômage des jeunes entre 20 et 24 ans. Actuellement, soit en 2012, il y a 36 personnes qui sont dans ces mesures et les contributions de l'Etat, comme M^{me} Gobet vient de le dire, sont les 1000 francs par mois et par personne sur six mois, mais l'entreprise doit assurer un contrat minimum de 12 mois.

Pour répondre à la question de M. Ganioz, des difficultés financières ont amené deux des trois centres de formation professionnelle spécialisés à dénoncer la convention collective de travail qui les lie à leur personnel, ce qui a provoqué le débrayage qui est relaté dans la presse de ce jour. Informé de cette problématique au printemps dernier déjà, le Conseil d'Etat a immédiatement réagi et une délégation de ce dernier a rencontré le 30 août 2012 le chef du Département fédéral de l'intérieur et celui de l'Office fédéral des assurances sociales afin de les sensibiliser à la situation difficile rencontrée par ces institutions et de solliciter une entrée en matière pour trouver une solution. Suite à cette rencontre, M. le Conseiller fédéral Alain Berset a demandé à l'OFAS d'explorer plusieurs pistes. Le 22 octobre 2012, le DFI a relevé que les institutions étaient pleinement responsables de leur situation et qu'il n'existait aucune base légale pour un financement spécial de la part de la Confédération. Alors, que peut faire le canton dans cette situation? Tout d'abord, il faut constater qu'il ne dispose d'aucune prérogative directe sur ces centres de formation professionnelle spécialisés. Ensuite, pour ce qui concerne la Direction de l'économie et de l'emploi, les relations avec ces institutions se limitent à deux domaines. Tout d'abord le Service de la formation professionnelle a recours à un enseignant du CFPS pour assurer la formation élémentaire d'apprentis en formation auprès de l'Ecole professionnelle artisanale et industrielle. Cette charge représente trois leçons par semaine et les coûts sont imputés sur le budget du personnel enseignant de cette Ecole et versés aux CFPS,

c'est-à-dire à Prof-in de Courtepin. Ils ont représenté un montant de 30 000 francs pour les années 2006 à 2010, soit en moyenne 6000 francs par année. Et puis, il y a un partenariat qui est en cours de réalisation entre les CFPS et la commission pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle. Concernant la mise en œuvre d'une mesure pilote dédiée aux jeunes en situation non-AI, les moyens mis à disposition de ce projet s'élèveront à 100 000 francs en 2013 à charge du fonds de l'emploi sous la position comptable 3130.007, soit dans les frais de fonctionnement des mesures de réinsertion professionnelle.

En conclusion, M. le Député Ganiot, je constate que les difficultés actuelles des CFPS sont le résultat de choix stratégiques faits par le passé, notamment en matière d'investissements. Fribourg réalise actuellement une analyse complète de la situation en vue de l'application au 1^{er} janvier 2013 d'une convention de collaboration OAI-CFPS. La Confédération se met à disposition pour conseiller les institutions, et notamment Prof-in, dans la recherche des solutions. Sur cette base, j'espère bien que Prof-in ainsi que les autres institutions puissent assurer la pérennité.

Enfin, concernant la question de M^{me} la Députée Berset pour la promotion économique et notamment la nouvelle politique régionale, le montant total qui a été prévu dans le cadre de ce programme pluriannuel qui est développé avec la Confédération et où la Confédération paie une partie et le canton l'autre partie, est défini pour 2013. Je peux vous dire que pour le soutien à l'innovation technologique, c'est-à-dire le pôle scientifique et technologique de Fribourg, la plateforme clean-tech et le parc technologique, la Confédération verse 0,5 million de francs et le canton 1 million de francs. Soutien à l'innovation d'affaires, c'est-à-dire la plateforme d'innovation d'affaires Inno-FR et les incubateurs régionaux, c'est 280 000 francs pour la Confédération et 570 000 francs pour le canton. Le troisième grand domaine est l'écologie industrielle et l'efficacité énergétique. Là, la Confédération verse 50 000 francs et le canton environ 80 000 francs. Finalement, le quatrième domaine, c'est le tourisme et patrimoine. Là, on se focalise sur l'axe «goûts et mobilité douce» et «collaboration et coordination», où la Confédération et le canton versent chacun 158 000 francs.

Bien évidemment tous ces projets sont traités par la Commission des mesures d'aide en matière de promotion économique et si les montants s'élèvent au-delà de 300 000 francs, c'est le Conseil d'Etat qui prend les décisions.

Avec ces quelques remarques, j'ai terminé.

> L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y pas de modification.

—

Elections judiciaires¹

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Un-e juge suppléant-e au Tribunal cantonal

Bulletins distribués: 104; rentrés: 102; blanc: 1; nuls: 2; valables: 99; majorité absolue: 50.

Est élu *M. Pascal Richard*, à Givisiez, par 94 voix.

Un-e assesseur-e au tribunal d'arrondissement de la Sarine

Bulletins distribués: 100; rentrés: 100; blancs: 3; nul: 0; valables: 97; majorité absolue: 49.

Est élu *M. Jean-Marc Kuhn*, à Corminbœuf, par 95 voix.

Trois assesseur-e au tribunal d'arrondissement de la Gruyère

Poste 1

Bulletins distribués: 99; rentrés: 94; blanc: 0; nul: 1; valables: 93; majorité absolue: 47.

Est élue *M^{me} Nicole Fragnière Morard*, à Gumefens, par 73 voix.

M^{me} Elodie Surchat a obtenu 16 voix.

Poste 2

Bulletins distribués: 99; rentrés: 93; blancs: 2; nul: 1; valables: 90; majorité absolue: 46.

Est élu *M. Jean-Pierre Repond*, à Charmey, par 62 voix.

M^{me} Elodie Surchat a obtenu 20 voix.

Poste 3

Bulletins distribués: 88; rentrés: 83; blanc: 1; nul: 0; valables: 82; majorité absolue: 42.

¹ Préavis pp. 2451ss.

Est élue *M^{me} Claudia Romanens*, à Avry-devant-Pont, par 46 voix.

M^{me} Elodie Surchat a obtenu 33 voix.

Un-e assesseur-e (corps professoral) à la commission de recours de l'Université

Bulletins distribués: 102; rentrés: 93; blancs: 4; nuls: 4; valables: 85; majorité absolue: 43.

Est élu *M. Michel Heinzmann*, par 85 voix.

Un-e juge de paix de la Singine

Bulletins distribués: 97; rentrés: 92; blancs: 29; nuls: 2; valables: 61; majorité absolue: 31.

Est élue pour une durée de 6 mois *M^{me} Theodora Tsavdaridis*, à Fribourg, par 61 voix.

—

- La séance est levée à 17 h 50.

La Présidente:

Gabrielle BOURGUET

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Marie-Claude CLERC, *secrétaire parlementaire*

—